

Programme d'action 2008 – 2010 du Contrat de rivière Dyle et affluents (version finale)

Objectif 0 Développer les inventaires du Contrat de rivière

Action	Nature de l'engagement	Maître d'oeuvre principal	Partenaires	Délai	Estimation budgétaire
1 Finalisation de l'inventaire des atteintes (« Points Noirs ») par la Cellule Contrat de rivière du CCBW en collaboration avec les différentes communes pour les cours d'eau non inventoriés en 2001.	Compléter l'inventaire sur les cours d'eau suivants : Mazerine et Coulant d'eau de la Mazerine, Ri de Maransart (Ru Milhoux), Ri des Ployes, Ruisseau Monseigneur, Flétry, Ruisseau des Champles, le Nodebais, le Mille, le Guertechain, le Ri Saint-Martin, le Coulant d'Eau de la Nethen, La Petite et la Grande Marbaise, le Glabais, le Ri d'Inchebroux, le Piou, le Ri de Corbais, Ri de la Fontaine aux Corbeaux, Ri des Lovières, Ri Perbais, l'Ernage, l'Ardenelle, la Joncquière, ruisseau du Pré Bispot, Ruisseau de Lérinnes, Ri de Beurieux, Ri de la Marache, Ri Sainte Gertrude (aval), Ri du Marais des Chiens, Ri d'Hondeuse, Ruisseau des Cireuses, Ruisseau de Promelles, Ri Aronelle, Ruisseau des Crawannes, Ri de Pallandt, Ri de Ferrer, Ri Angon, La Malaise, Blanc Ri (aval).	CCBW	Province du Brabant wallon - <u>les 13 communes du Contrat de rivière</u> (sauf Incourt et Waterloo, non concernées)- Environnement Dyle – Groupe Contrat de rivière Argentine - Les Pêcheurs de La Roche/Tangissart	2009 - 2010	Sur budget de fonctionnement du Contrat de rivière
2 Communiquer régulièrement à la Cellule Contrat de rivière du CCBW les atteintes résolues pour faciliter la mise à jour de l'inventaire.	1 Communiquer les atteintes résolues à la Cellule CR du CCBW	DGARNE (DCENN) - Province du Brabant wallon - <u>les 13 communes du Contrat de rivière</u> (sauf Waterloo, non concernée)	CCBW – Groupe Contrat de rivière Argentine- Les Pêcheurs de La Roche/Tangissart	2008 - 2010	Sur budget ordinaire des Maîtres d'oeuvre
	2 A titre expérimental, transmission des coordonnées des points de rejet des déversoirs d'orage du collecteur du Train lot 3, en vue d'un contrôle par le CR de la résolution des points noirs	IBW	CCBW – Grez-Doiceau	2009	Sur budget d'exploitation
3 Développer le Réseau permanent de mesure de la qualité des eaux de surface	1 Coordination et suivi des analyses permettant de déterminer le SEQ-Eau, l'IPO, l'IPS et l'IBGN pour 27 stations dans les masses d'eau DG02R, DG04R et DG05R (Dyle aval, Train et Pisselet).	CCBW	Province du Brabant wallon – IBW - UCL - ULB	2007-2008	- Province du Brabant wallon (sur budget de fonctionnement du CPAR) : 3718,40€, via mise à disposition du personnel - IBW: sur budget ordinaire - Sur budget de fonctionnement 2007 du Contrat de rivière: 2900€ pour les analyses IPS et IBGN
	2 Coordination et suivi des analyses permettant de déterminer le SEQ-Eau, l'IPO, l'IPS et l'IBGN pour 27 stations dans les masses d'eau DG03R et DG06R (Lasne et Nethen).	CCBW	Province du Brabant wallon - IBW - UCL - ULB	2009	- Province du Brabant wallon (sur budget de fonctionnement du CPAR) : 3718,40€, via mise à disposition du personnel - IBW: sur budget ordinaire - Sur budget de fonctionnement du Contrat de

Programme d'action 2008 – 2010 du Contrat de rivière Dyle et affluents (version finale)

	3 Organiser le comité d'accompagnement du Réseau permanent de mesure de la qualité des eaux de surface.	CCBW	DGARNE (Cellule Réseaux) – Province du Brabant wallon – IBW – UCL - ULB	2008 - 2010	rivière: 2900€ pour les analyses IPS et IBGN Sur budget de fonctionnement du Contrat de rivière
	4 Diffuser les résultats et le suivi du Réseau RMQ.	CCBW	DGARNE (Cellule Réseaux) – Province du Brabant wallon – IBW – UCL - ULB	2008 - 2010	Sur budget de fonctionnement du Contrat de rivière

Objectif

1 Supprimer les rejets d'égouts dans les cours d'eau

Action	Nature de l'engagement	Maître d'oeuvre principal	Partenaires	Délai	Estimation budgétaire
1 Pour les rejets d'égouts prioritaires, réaliser des engagements précis concernant la résolution des Points Noirs Prioritaires (se référer aux programmes quinquennaux 2000-2004 et 2005-2009, tels que définis par le Gouvernement wallon). Les rejets d'égouts ci-joints ont été identifiés par le Comité rivière comme Points Noirs Prioritaires (PNP) dans l'inventaire des atteintes aux cours d'eau réalisé en 2001.	1 NETBE1/07, 11, 12, 14 : raccordement des égouts au collecteur de Hamme-Mille lot 2	IBW	Beauvechain – SPGE – DGATLPE (Direction du BW)	2010 pour la mise en service	2.818.000 € pour le collecteur (SPGE)
	2 NETBE1/19 : raccordement de l'égout au collecteur de Hamme-Mille lot 1	IBW	Beauvechain – SPGE – DGATLPE (Direction du BW)	2010 pour la mise en service	3.899.711 € pour le collecteur (SPGE)
	3 ORNCH1/01, 02, 03, 04: raccordement des égouts au collecteur de Chastre lot 2	IBW	Chastre – SPGE – DGATLPE (Direction du BW)	2010 pour la mise en service	1.894.076 € pour le collecteur (SPGE)
	4 ORNCH1/05, 06, 07, 09, 10 : raccordement des égouts au collecteur de Chastre lot 1	IBW	Chastre – SPGE – DGATLPE (Direction du BW)	2008 pour la mise en service	6.066.589 € pour le collecteur (SPGE)
	5 PISCG1/01, 03, 04, 06, 07, 11 : réalisation d'égouts voie de la Ferme Malève et rue de Mèves + rue de la Grippelotte ; raccordement des égouts (existants et à réaliser) au collecteur du Pisselet lot 2	IBW- Chaumont-Gistoux	SPGE – DGATLPE (Direction du BW) - DGPLASS	2010 pour la mise en service du collecteur ; plan triennal 2007-2009 pour les égouts à réaliser	3.888.000 € pour le collecteur (SPGE) 133.653€ + 282.064€ comme contribution communale pour les égouts à réaliser (+ subsides et intervention SPGE)
	6 PISCG1/09 : raccordement de l'égout au collecteur du Pisselet lot 1	IBW	Chaumont-Gistoux – SPGE – DGATLPE (Direction du BW)	2009 pour la mise en service	7.210.219 € pour le collecteur (SPGE)
	7 RHECE1/02, 05, THYCE1/06 : raccordement des égouts au collecteur de Sart-Messire-Guillaume	IBW	Court-St-Etienne – SPGE – DGATLPE (Direction du BW)	2008 pour la mise en service du collecteur ; 2009-2010 pour le raccordement	3.910.410 € pour le collecteur (SPGE)

Programme d'action 2008 – 2010 du Contrat de rivière Dyle et affluents (version finale)

				nt des égouts	
8 CALGE1/03 : réalisation d'une étude de zone pour déterminer le type d'assainissement autonome à retenir (individuel ou groupé)	Genappe	SPGE - IBW		2010	Frais partagés avec les différents partenaires
9 CALGE1/05, 06 : analyse de la problématique et courrier individuel	Genappe	IBW		2009	Sur budget ordinaire
10 CALGE1/07, 09, 10 : rallongement de l'égout et raccordement au collecteur de Bousval	Genappe - IBW	SPGE - DGPLASS		2011	2.775.000 € pour le collecteur (SPGE) - ? € pour l'égout
11 DYLGE1/18 : analyse de la problématique et courrier individuel	Genappe	IBW		2009	Sur budget ordinaire
12 LASGE1/01 (le long de la N5): concertation avec le DGRB pour solution de type décantation + vérification raccordement	Genappe	DGRB (Direction des routes du BW) – IBW - SPGE		2009	?
13 RHEGE1/02, 03 : analyse de la problématique et courrier individuel	Genappe	IBW		2008-2009	?
15 PISGD1/01, 03, 04, 06, : raccordement des égouts au collecteur du Pisselet lot 1	IBW	Grez-Doiceau – SPGE – DGATLPE (Direction du BW)		2009 pour la mise en service	7.210.000 € pour le collecteur (SPGE)
18 ARGHU1/01, 02, 04, 06, 17 : raccordement des égouts au collecteur de Gaillemarde	IBW	La Hulpe – SPGE – DGARNE (DNF) - DGATLPE (Direction du BW)		2008 pour la mise en service	1.914.681 € pour le collecteur (SPGE)
19 ARGHU1/18 : réalisation d'une étude sur la solution à adopter. Engagement des actions à réaliser en conséquence (en collaboration notamment avec SWIFT).	La Hulpe	DGARNE (DNF) – SPGE – Province du Brabant wallon – IBW – Commission royale des monuments, sites et fouilles – SWIFT – Groupe Contrat de rivière Argentine - Overijse		2008 -2010	Frais partagés entre divers partenaires (encore à budgéter)
20 LASRI1/03 : réalisation de l'égouttage du quartier du Carpu et raccordement de celui-ci au collecteur de la Lasne. IBW maître d'œuvre sur proposition par la commune d'égouttage exclusif.	IBW	Rixensart – SPGE – Natagora BW - DGPLASS		2008	747.448,46€, dont 129.722€ comme contribution communale (+intervention SPGE)
22 NILWL1/02, 03, NIHWL1/01, 02, 04, 05, 06, 09, 10 : Suivi de la demande de changement d'affectation au PASH (régime d'assainissement autonome vers régime d'assainissement collectif). Si réponse positive, étude de zone à réaliser par l'IBW.	Walhain	SPGE – IBW		2008 - 2010	Encore à budgéter. Aux frais de la Commune et de la SPGE
23 NILWL1/08, 09, 10, 11, 12, 14 : raccordement des égouts au collecteur de Nil-Saint-Vincent	IBW	Walhain – SPGE - DGATLPE (Direction du BW)		2010 pour la mise en service	3.526.854 € pour le collecteur (SPGE)
24 ARGWT1/01 : réalisation d'une étude sur le régime hydraulique entrant de pluie pour mettre en place des solutions au rejet du bassin d'orage ou à sa vidange	A déterminer	SPGE- IBW – Waterloo – DGARNE (Région wallonne) - CCBW		2010	Frais d'étude à partager entre les partenaires

Programme d'action 2008 – 2010 du Contrat de rivière Dyle et affluents (version finale)

25 ARGWT1/01 : suivi de la qualité physico-chimique des eaux épurées et des eaux d'orage dans le chenal en aval de la Step.	IBW	CCBW	2008 - 2010	Sur budget ordinaire d'exploitation
26 ARGWT1/01 : Améliorer le traitement des eaux du bassin d'orage de Waterloo au travers de la station d'épuration sans augmentation des capacités de traitement.	IBW	Waterloo - SPGE	2008 - 2010	Sur frais d'exploitation

Signification des abréviations

Communes	BE CE CG CH GD GE HU RI WL WT	Beauvechain Court-St-Etienne Chaumont-Gistoux Chastre Grez-Doiceau Genappe La Hulpe Rixensart Walhain Waterloo	Cours d'eau	ARG CAL DYL LAS NET NIL ORN PIS RHE THY	Argentine Cala (Gala) Dyle Lasne Nethen Nil Orne Pisselet Ry d'Hez Thyle
----------	--	---	-------------	--	---

2 Pour les autres rejets d'égout et par fossé repris dans l'inventaire des atteintes non prioritaires ou absents de celui-ci

Application de la philosophie générale d'action (cfr avant projet de programme d'actions 2007-2010) : - Au cas où le collecteur existe déjà : raccordement de l'égout au collecteur existant dans les plus brefs délais selon les modalités convenues avec l'Organisme d'Assainissement Agréé (IBW), ou à la faveur de travaux de voirie. - Cas particuliers des rejets par fossés à résoudre - Au cas où le collecteur est à construire : programmation du raccordement de l'égout au futur collecteur. - Au cas où l'égout se situe en zone transitoire : entamer les démarches durant la période 2008-2010 en fonction de l'étude des zones réalisée par la SPGE pour affecter la zone à un régime définitif (collectif ou autonome) (cfr action 1.3)	IBW – <u>les 13 communes du Contrat de rivière</u> (sauf Mont-St-Guibert, non concernée)	SPGE – CCBW - DGPLASS	2008 - 2010	Sur budget communal à définir + SPGE
---	--	-----------------------	-------------	--------------------------------------

3 Dans le courant de la période 2008-2010, affecter les principales zones à régime d'assainissement transitoire du bassin de la Dyle en régime définitif (cadre : révision du PASH Dyle-Gette)

1 Affecter au PASH la zone suivante en zone d'assainissement collectif, après étude de zone : Bousval - centre	IBW	Genappe - SPGE	2010	Sur budget ordinaire
2 Affecter au PASH la zone suivante en zone d'assainissement collectif, après étude de zone: Néthen	IBW	Grez-Doiceau - SPGE	2010	Sur budget ordinaire
3 Affecter les zones suivantes en régime définitif, après étude de zone : 2 zones à Céroux (rue Vanderdilt est et rue du Puits nord), 2 zones à Pinchart (rue des Vergers	IBW	Ottignies-LLN - SPGE	2010	Sur budget ordinaire

Programme d'action 2008 – 2010 du Contrat de rivière Dyle et affluents (version finale)

4 Réalisation par l'IBW, pour le compte de la SPGE, des collecteurs et stations d'épuration (se référer aux programmes quinquennaux 2000-2004 et 2005-2009, tels que définis par le Gouvernement wallon)	et quartier de la rue de Pinchart-rue de l'Étang), une zone à Roffessart (rue du Charnois ouest - rue de Lasne) (appellations à confirmer)				
	1 Mise en service des collecteurs suivants : Hamme-Mille lot 1, Hamme-Mille lot 2, Chastre lot 1, Chastre lot 2, Corbais lot 2C4, Nil-Saint-Vincent, Pisselet lot 1, Pisselet lot 2, Sart-Messire-Guillaume, Pécrot + 2Sp, Louvain-la-Neuve, Gaillemarde, Villers-la-Ville lot 1 et Villers-la-Ville lot2.	IBW	Beauvechain – Chastre - Court-St-Etienne – Grez-Doiceau –La Hulpe – Mont-St-Guibert – Ottignies-LLN – Walhain – SPGE - DGATLPE (Direction du BW)	2008 – 2010 pour la mise en service	51.791.000€ (SPGE)(cfr actions 1.1.1 à 1.1.7 + 1.1.10 + 1.1.15 + 1.1.18 + 1.1.23 + collecteurs Corbais lot2C4, Louvain-la-Neuve, Pécrot, Villers-la-Ville lots1 et 2, Sart-Dames-Avelines
	2 Mise en service des stations d'épuration suivantes : Hamme-Mille, Chastre, Sart-Messire-Guillaume, Louvain-la-Neuve et Villers-la-Ville.	IBW	Beauvechain – Chastre - Court-St-Etienne– Mont-St-Guibert - SPGE - DGATLPE (Direction du BW)	2008 – 2010 pour la mise en service	22.869.000,00 € (SPGE)
	3 Remise à niveau des stations d'épuration suivantes : Rosières (Lasne) et Basse-Wavre (Dyle).	IBW	Rixensart – SPGE - DGATLPE (Services extérieurs)	Rosières : 2010 Basse-Wavre : 2011	Rosières: 24.310.794 € (SPGE) Basse-Wavre : 29.283.742 € (SPGE)

Objectif

2 Supprimer les rejets individuels d'eau usée dans les cours d'eau

<i>Action</i>	<i>Nature de l'engagement</i>	<i>Maître d'oeuvre principal</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Délai</i>	<i>Estimation budgétaire</i>
1 Pour les rejets individuels prioritaires, réaliser des engagements précis concernant la résolution des Points Noirs Prioritaires. Les rejets individuels ci-joints ont été identifiés par le Comité rivière comme Points Noirs Prioritaires (PNP) dans l'inventaire des atteintes aux cours d'eau réalisé en 2001. (Remarque : la plupart des PNP identifiés correspondent à plusieurs rejets individuels concentrés sur un même tronçon de cours d'eau)	1 Les rejets individuels sont à régler dans le cadre de la pose des collecteurs Hamme-Mille lot 1 et lot 2.	Beauvechain	Province du Brabant wallon – SPGE - IBW- CCBW - DGPLASS	2010	?
	2 PISCG1/08: raccordement des nombreux rejets individuels au futur égout du boulevard du Centenaire (cfr action 1.1.6)	Chaumont-Gistoux	SPGE – IBW - DGPLASS	2010 ?	A proposer au plan triennal 2010-2012
	3 TRACG1/03: Prendre contact avec les riverains pour raccordement. Si pas de changement, sanctionner via l'agent constatateur.	Chaumont-Gistoux	IBW	2009	Installation : aux frais du propriétaire Suivi: sur budget ordinaire de la Commune
	4 DYLC1/02, THYCE1/07: Inventaire précis des rejets de l'avenue de Wisterzée et de la rue François et analyse de la possibilité de raccordement à l'arrière. Information des riverains en vue d'un raccordement lors de prochains travaux. Étudier la possibilité de raccorder le CCBW au collecteur ou via le CEFA.	Court-St-Etienne	SPGE – IBW - CCBW	2010	Sur budget ordinaire ou extraordinaire de la Commune
	5 DYLG1/10, 15: identification de l'origine et de la nature et demande de mise en conformité immédiate (raccordement à l'égout) + suivi.	Genappe	IBW	2009	?

Programme d'action 2008 – 2010 du Contrat de rivière Dyle et affluents (version finale)

6 NETGD1/05: Interpeller la Commune d'Oud-Everlee à ce sujet. A réaliser dans le cadre de l'étude de zone pour sortir Nethen de la « zone transitoire » (cfr 1.3.2)	Grez-Doiceau	Oud Heverlee – IBW - SPGE	2010	Sur budget ordinaire de la Commune
7 PIEGD1/06: mise en épuration individuelle	Grez-Doiceau	IBW - Province du Brabant wallon	2009	Installation : aux frais du propriétaire Suivi: sur budget ordinaire de la Commune
8 PIEGD1/07: Raccordement à l'égout (collecteur existant) par la cour intérieure ou travaux aux frais des propriétaires.	Grez-Doiceau	IBW	2009	Installation : aux frais du propriétaire Suivi: sur budget ordinaire de la Commune
9 PISGD1/08: Pour certaines maisons Drève des Anglais, le problème sera réglé lors de l'installation du collecteur du Pisselet + construction d'un égout rue du Ruisseau	Grez-Doiceau	SPGE – IBW - DGPLASS	2009-2010	Sur budgets plans triennaux
10 PIEIN1/08: Insérer la problématique dans l'étude du futur collecteur du Piétrebais (à réaliser dans le cadre du Programme d'actions 2008-2010 du CR Gette).	Incourt	SPGE - IBW	2010	?
11 ARGHU1/19: Prendre les dispositions d'interdiction et de demande de raccordement qui s'imposent suite au repérage (rejets principaux)	La Hulpe	IBW	2008-2009	Aux frais du propriétaire
12 LASLA1/07: suivi des courriers demandant aux propriétaires de se raccorder à l'égout. Rappels si nécessaire, voire sanctions	Lasne	IBW	2010	Sur budget ordinaire de la Commune
13 Inventaire des fonds de jardin le long des ruisseaux et vallons de la commune et décision d'une politique en la matière.	Mont-Saint-Guibert	IBW-SPGE	2010	Via plan triennal 2010-2012
15 PINOT1/01: information aux maisons situées en épuration individuelle (le long du Pinchart)	Ottignies-LLN	IBW	2009	Sur budget ordinaire
16 PINOT1/09: concerne les maisons de la Place de l'Europe	Ottignies-LLN	IBW	2009	Sur budget ordinaire
17LASR11/18: placement d'un égout à l'arrière des habitations.	Rixensart	SPGE - IBW	2010	Sur budget ordinaire de la Commune
18 LASR11/07 : courrier aux riverains de la drève du Val St-Pierre et suivi du dossier par le service travaux. Cette voirie est à égoutter.	Rixensart	IBW – SPGE - DGPLASS	2009	Installation : aux frais du propriétaire Suivi: sur budget ordinaire de la Commune Estimation coût de l'égouttage : 180.000 €

Signification des abréviations

Communes	CE	Court-Saint-Etienne	Cours d'eau	ARG	Argentine
----------	----	---------------------	-------------	-----	-----------

Programme d'action 2008 – 2010 du Contrat de rivière Dyle et affluents (version finale)

	CG GD GE HU IN LA OT RI	Chaumont-Gistoux Grez-Doiceau Genappe La Hulpe Incourt Lasne Ottignies-LLN Rixensart		DYL LAS NET PIE PIN PIS THY TRA	Dyle Lasne Nethen Piétrebais Pinchart Pisselet Thyle Train	
2 Pour les autres rejets individuels repris dans l'inventaire des atteintes non prioritaires ou absents de celui-ci	<p>Application de la philosophie générale d'action (cfr avant projet de programme d'actions 2007-2010) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au cas où l'égout existe : demander au propriétaire de raccorder son habitation à l'égout le plus proche - Au cas où il y a un égout prévu : inscrire cet égout dans la programmation triennale des travaux - Au cas où il n'y a pas d'égout prévu (régime d'assainissement autonome) : demander au propriétaire, en fonction de l'étude de zone établie par la SPGE, de se conformer aux obligations légales. - Alternative à envisager dans certains cas de figure (demande spécifique de propriétaires concernés ou étude de projet d'égouttage) : pose, par la commune, d'un égout à l'arrière des habitations, pour recueillir les eaux usées de plusieurs habitations à la fois (inventaire à réaliser). - Au cas où la zone est en régime transitoire : entamer les démarches durant la période 2008-2010 en fonction de l'étude des zones réalisée par la SPGE pour affecter la zone à un régime définitif (collectif ou autonome) (cfr action 1.3) - Informer systématiquement les candidats bâtisseurs, lors de la délivrance de permis d'urbanisme, de leurs obligations en cette matière (idem lors de la transformation de l'habitation). - Dans le cas de rejets d'eaux usées agricoles venant d'exploitations agricoles (10 cas de figure inventoriés), demander à l'agriculteur de se conformer aux règles de stockage des effluents d'élevage du PGDA (Programme de Gestion Durable de l'Azote 		<u>les 13 communes du Contrat de rivière</u>	SPGE – IBW – CCBW - DGPLASS	2008 - 2010	Installation : aux frais du propriétaire Suivi: sur budget ordinaire de la Commune et, selon le cas, dans les plans triennaux.
3 Mise en place d'une table-ronde des représentants communaux pour définir une stratégie commune dans la lutte contre les rejets individuels d'eau usée	Organisation de la table-ronde		CCBW	<u>les 13 communes du Contrat de rivière</u> – SPGE – IBW - DGARNE (Cellule CR +DPC) - DGPLASS	2009 - 2010	Sur budget de fonctionnement du Contrat de rivière
4 Pour les particuliers en difficulté financière, envisager	Étude de la faisabilité de mesures d'aide financière pour la mise en conformité à destination des bas		CCBW	SPGE – IBW – DGARNE – <u>les 13 communes du Contrat de rivière</u> -	2010	?

Programme d'action 2008 – 2010 du Contrat de rivière Dyle et affluents (version finale)

<p>l'octroi d'une aide financière pour la mise en conformité en matière de raccordement à l'égout</p> <p>5 Pour les effluents d'élevage, mise à jour de la fiche consacrée à la gestion durable de l'azote dans le classeur « les rivières et l'agriculture » (fiche orange)</p> <p>6 Pour les autres types de rejets d'eaux usées en provenance des exploitations agricoles, réalisation d'une fiche consacrée à l'assainissement des eaux usées dans le classeur « les rivières et l'agriculture »</p>	<p>revenus</p> <p>Mise à jour de la fiche (en collaboration avec Nitrawal), édition de celle-ci et diffusion. (action à mener en commun avec le Contrat de rivière Gette et affluents)</p> <p>Réalisation et diffusion de la fiche (action à mener en commun avec le Contrat de rivière Gette et affluents)</p>	<p>CCBW</p> <p>CCBW</p>	<p>Ministère Fédéral de la Santé Publique et des Affaires Sociales</p> <p>DGARNE (DDR) – Province du Brabant wallon (CPAR) – Fédération wallonne de l'agriculture – Commission provinciale agricole du Brabant wallon - Nitrawal</p> <p>DGARNE – DGARNE (DDR) – Province du Brabant wallon (CPAR) – Fédération wallonne de l'agriculture – Commission provinciale agricole du Brabant wallon – Nitrawal - SPGE</p>	<p>2008</p> <p>2009</p>	<p>2.000 €, sur budgets de fonctionnement des Contrats de rivière Dyle et Gette</p> <p>2.000 €, sur budgets de fonctionnement des Contrats de rivière Dyle et Gette</p>
---	---	-------------------------	--	-------------------------	---

Objectif

3 Supprimer les érosions de berges dommageables

Action	Nature de l'engagement	Maître d'oeuvre principal	Partenaires	Décal	Estimation budgétaire						
<p>1 Pour les érosions de berges dommageables prioritaires, réaliser les engagements précis concernant la résolution des Points Noirs Prioritaires. Les érosions de berges dommageables ci-jointes ont été identifiées par le Comité rivière comme Points Noirs Prioritaires (PNP) dans l'inventaire des atteintes aux cours d'eau réalisé en 2001.</p>	1 FALGE3/01 : intervention auprès de l'agriculteur pour qu'il mette en place une bande enherbée en bord de cours d'eau (MAE n°9) de part et d'autre du cours d'eau.	Genappe	DGARNE (DDR) – Fédération wallonne de l'agriculture – Environnement Dyle	2009	Installation : aux frais du propriétaire (+ prime MAE de la DGARNE Suivi : sur budget ordinaire de la Commune						
	2 CALGE3/02 : concertation avec le propriétaire riverain, la Province (SVCNN) et les Sentiers de Grande Randonnée afin d'aménager un passage du sentier hors de la zone de source.	Genappe	Province du Brabant wallon – Environnement Dyle	?	?						
	3 réfection des berges sur la Thyle à La Roche/Tangissart	DGARNE (DCENN)	Court-St-Etienne	2008	80.000€ (TVAC)						
	4 réfection des berges sur la Nethen à Néthen	DGARNE (DCENN)	Grez-Doiceau	2009	80.000€						
<p>Signification des abréviations</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 15%;">Communes</td> <td style="width: 10%;">GE</td> <td style="width: 20%;">Genappe</td> <td style="width: 20%;">Cours d'eau</td> <td style="width: 15%;">CAL FAL</td> <td style="width: 20%;">Cala (Gala) Falise</td> </tr> </table>						Communes	GE	Genappe	Cours d'eau	CAL FAL	Cala (Gala) Falise
Communes	GE	Genappe	Cours d'eau	CAL FAL	Cala (Gala) Falise						
<p>2 Pour les autres érosions de berges dommageables reprises dans l'inventaire des atteintes non prioritaires ou absentes de celui-</p>	<p>Application de la philosophie générale d'action (cfr avant projet de programme d'actions 2007-2010) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Privilégier, quand cela est possible, les techniques suivantes : - enrochement en pied de berge - terramesh - ensemencement des berges - plantations arborées 	<p>DGARNE (DCENN) – Province du Brabant wallon – <u>les 13 communes du Contrat de rivière</u> (sauf La Hulpe et Waterloo, non concernés)</p>	<p>DGARNE (DDR) - CCBW</p>	<p>2008 - 2010</p>	<p>Sur budget ordinaire de la Province du Brabant wallon (dans le cadre des travaux annuels des cours d'eau) Sur budget communal ordinaire + pour partie, via programme Wallo'net 3 pour</p>						

Programme d'action 2008 – 2010 du Contrat de rivière Dyle et affluents (version finale)

	<ul style="list-style-type: none"> - techniques du génie végétal - Eviter de réaliser des travaux quand la nécessité en terme de sécurité pour les personnes et les biens n'est pas établie. 				les communes participantes
--	--	--	--	--	----------------------------

Objectif

4 Supprimer les entraves dommageables sur les cours d'eau

Action	Nature de l'engagement	Maître d'oeuvre principal	Partenaires	Délai	Estimation budgétaire	
1 Pour les entraves à l'écoulement dommageables prioritaires, réaliser des engagements précis concernant la résolution des Points Noirs Prioritaires. Les principaux obstacles à l'écoulement dommageables ci-joints ont été identifiés par le Comité rivière comme Points Noirs Prioritaires (PNP) dans l'inventaire des atteintes aux cours d'eau réalisé en 2001.	1 DYLGE4/05 : évaluation d'une solution à long terme pour préserver l'ouvrage tout en assurant l'écoulement des eaux.	Genappe	Province du Brabant wallon – Environnement Dyle	2009-2010	22.500€	
	2 DYLGE4/07 : opération de nettoyage du cours d'eau et entretien régulier du site.	Genappe	Province du Brabant wallon – Environnement Dyle	2008-2010	Sur budget ordinaire de la commune et/ou partage des frais avec les associations locales	
	3 DYLCE4/01 : pas de remplacement du pont dans l'immédiat : curage prévu de la Dyle à Court-St-Etienne en 2009	DGARNE (DCENN)	Court-St-Etienne	2009	Voir 11.1.1	
	4 DYLCE4/02 : l'entrave sera résolue dans le cadre de la remise à ciel ouvert de 1/3 de la Dyle dans le site Henricot 2 (cfr 17.1.1)	Court-St-Etienne	DGARNE (DCENN) – DGATLPE (Direction du BW)	2010	Voir 17.1.1	
	5 DYLGE4/07 : retrait des arbres entravant le cours d'eau en amont de la vanne et en aval du château.	Province du Brabant wallon	Genappe – Environnement Dyle	2008 - 2010	Sur budget ordinaire	
Signification des abréviations						
Communes		CE GE	Court-Saint-Etienne Genappe	Cours d'eau	DYL	Dyle

2 Pour les autres entraves dommageables reprises dans l'inventaire des atteintes non prioritaires ou absents de celui-ci

Application de la philosophie générale d'action (cfr avant-projet de programme d'actions 2007-2010) :	<ul style="list-style-type: none"> - Procéder au retrait des obstacles naturels majeurs à l'écoulement des eaux - Remettre à gabarit les ponts mal calibrés 	DGARNE (DCENN) – Province du Brabant wallon – les 13 communes du <u>Contrat de rivière</u> (sauf La Hulpe et Waterloo, non concernés)	CCBW	2008 - 2010	Sur budget du maître d'œuvre + pour partie, via programme Wallo'net 3 pour les communes participantes
---	---	---	------	-------------	---

Objectif

5 Nettoyer les dépôts de déchets divers le long des cours d'eau

Action	Nature de l'engagement	Maître d'oeuvre principal	Partenaires	Délai	Estimation budgétaire
1 Pour les dépôts de déchets divers prioritaires, réaliser des engagements précis concernant la résolution des Points Noirs Prioritaires. Les dépôts de déchets (ménagers, verts, inertes,	1 NETBE2/04 (ferrailles): sensibilisation puis, si nécessaire, procès verbal sur base du règlement Provincial.	Beauvechain	Province du Brabant wallon	?	?
	2 ORNCH2/01 (déchets variés): intervention auprès du propriétaire pour ramassage régulier des déchets.	Chastre	-	2009	Nettoyage : aux frais du propriétaire Suivi : sur budget ordinaire de la Commune

Programme d'action 2008 – 2010 du Contrat de rivière Dyle et affluents (version finale)

encombrants, fumiers, mixtes...) ci-joints ont été identifiés par le Comité rivière comme Points Noirs Prioritaires (PNP) dans l'inventaire des atteintes aux cours d'eau réalisé en 2001.	3 ORNCH2/02 : mise en conformité du stockage de fumier avec la réglementation.	Chastre	DGARNE (DDR) - Fédération wallonne de l'agriculture	2010	Nettoyage : aux frais du propriétaire Suivi : sur budget ordinaire de la Commune
	5 PISCG2/02 (déchets variés + fumier de manège), CHACG2/01 (fumier), TRACG2/03 (déchets variés): procès verbal sur base du règlement général de police de la zone des Ardennes brabançonnnes (art. 62).	Chaumont-Gistoux	Agent constatateur + Inspecteur de proximité - Fédération wallonne de l'agriculture	2009	Nettoyage : aux frais du propriétaire Suivi : sur budget ordinaire de la Commune
	6 PISCG2/03 (déchets variés): procès verbal sur base du règlement général de police de la zone des Ardennes brabançonnnes (art. 62) + travaux d'entretien de la berge.	Chaumont-Gistoux	Agent constatateur + Inspecteur de proximité	2009	Nettoyage : aux frais du propriétaire Suivi : sur budget ordinaire de la Commune
	7 DYLC2/08, 09 (déchets variés): sensibilisation puis, si nécessaire, procès verbal	Court-St-Etienne	-	2009	Nettoyage : aux frais du propriétaire Suivi : sur budget ordinaire de la Commune
	8 DYLG2/01 (immondices), 14, 20, 21 (déchets variés), RHEGE2/01 (déchets variés): procès verbal sur base du règlement général de police	Genappe	Court-St-Etienne – Environnement Dyle – Zone de police Nivelles-Genappe – Province du Brabant wallon	2009	?
	9 CALGE2/01: vérification de la conformité des installations de stockage (et autres) et intervention s'il y a lieu.	Genappe - Fédération wallonne de l'agriculture	DGARNE (DDR) - Environnement Dyle	2009	Nettoyage aux frais du propriétaire
	10 CALGE2/02 : intervention pour mise en conformité du stockage de fumier avec la réglementation.	Genappe	DGARNE (DDR) - Fédération wallonne de l'agriculture - Environnement Dyle	2009	Nettoyage aux frais du propriétaire
	11 DYLG2/06 (déchets variés): via la mise en place d'un projet de quartier visant à embellir la Dyle et ses abords (cfr 17.3.1)	Genappe	Province du Brabant wallon – Environnement Dyle – associations locales	2008-2010	Interventions financières partagées avec les associations locales
	12 DYLG2/11 (déchets verts), 12, FALGE2/01(déchets variés) : sensibilisation et/ou procès verbal sur base du règlement général de police (après ajout d'un § concernant les déchets verts le long des cours d'eau) (cfr Action 5.3)	Genappe	Environnement Dyle - Zone de police Nivelles-Genappe – Associations locales - Province du Brabant wallon	2010	Sur budget ordinaire de la Commune
	13 FALGE2/03 : enlèvement des déchets et du frigo par les services communaux.	Genappe	Vivaqua - Environnement Dyle	2009	Sur budget ordinaire de la Commune
	14 NETGD2/07 (fumier de manège), 08 (déchets verts), PISGD2/01(déchets verts), 04 (fumier de ferme-manège), HEZGD2/01 (déchets variés), TRAGD2/01 (fumier+plastiques) : sensibilisation puis, si nécessaire, procès verbal sur base du règlement général de police de la zone des Ardennes brabançonnnes (art. 62).	Grez-Doiceau	Fédération wallonne de l'agriculture	2009-2010	Nettoyage : aux frais du propriétaire Suivi : sur budget ordinaire de la Commune
	15 LAMGD2/02 (déchets variés+fumier) : sensibilisation puis, si nécessaire, procès verbal sur base du règlement général de police de la zone des Ardennes	Grez-Doiceau	DGARNE - Fédération wallonne de l'agriculture	2008	Nettoyage : aux frais du propriétaire Suivi : sur budget ordinaire de

Programme d'action 2008 – 2010 du Contrat de rivière Dyle et affluents (version finale)

brabançonnnes (art. 62).					la Commune
16 PIEIN2/02 (déchets verts): sensibilisation puis, si nécessaire, procès verbal sur base du règlement général de police de la zone des Ardennes brabançonnnes (art. 62) (à réaliser dans le cadre du Programme d'actions 2008-2010 du CR Gette).	Incourt	?	2008		Suivi: sur budget ordinaire de la Commune - Nettoyage: aux frais du propriétaire
17 ARGHU2/05 (déchets verts+fumier): constatation et procès verbal pour infraction.	La Hulpe	Fédération wallonne de l'agriculture	2008		Sur budget ordinaire
19 DYLOT2/06 (déchets verts): envoyer des courriers aux propriétaires des dépôts avec sanctions à la clé.	Ottignies-LLN	-	2009-2010		Nettoyage : aux frais du propriétaire Suivi : sur budget ordinaire de la Commune
20 LASRI2/01 : surveillance du site « Ancienne décharge des papeteries de Genval » par la SPAQuE	DGATLPE (Direction de l'Aménagement opérationnel)	DGARNE (DSD) - Rixensart	2008-2010		Sur budget ordinaire
21 LASRI2/02, 11 (déchets variés): Constatation puis, si nécessaire, procès verbal sur base de l'article 91 du règlement général de police et du règlement provincial.	Rixensart	Province du Brabant wallon	2009		Sur budget ordinaire
22 NIHWL2/01 (déchets verts), NILWL2/05 (déchets inertes), 09 déchets variés : procès verbal et évacuation.	Walhain	Province du Brabant wallon	Fin décembre 2008		1300 €
23 DYLG2/01 (Pollution diffuse et présence de plomb sur le site et sur les berges de la Dyle) : prise en compte d'une extension du périmètre du site « Florival » (ancienne décharge des usines Tudor). Remarque : la majeure partie du site est située en Flandre. ABESIM réalise une étude sur le site dans ce but.	DGARNE (DSD)	Grez-Doiceau - Huldenberg	2010		?
24 DYLWA2/13: assainissement du site « ancienne décharge de Basse-Wavre » par l'intermédiaire de la SPAQuE.	DGARNE (DSD)	Wavre	?		?
Signification des abréviations					
Communes	BE	Beauvechain	Cours d'eau	ARG	Argentine
	CE	Court-Saint-Etienne		CAL	Cala (Gala)
	CG	Chaumont-Gistoux		CHA	Ry du Pré Delcourt
	CH	Chastre		DYL	Dyle
	GD	Grez-Doiceau		FAL	Falise
	GE	Genappe		HEZ	Ry d'Hèze
	HU	La Hulpe		LAM	Lambais
	IN	Incourt		LAS	Lasne
	OT	Ottignies-LLN		NET	Nethen
	RI	Rixensart		NIH	Hain
	WA	Wavre		NIL	Nil
	WL	Walhain		ORN	Orne

Programme d'action 2008 – 2010 du Contrat de rivière Dyle et affluents (version finale)

				PIE PIS RHE TRA	Piètrebais Pisselet Ry d'Hez Train	
2 Pour les autres dépôts de déchets divers repris dans l'inventaire des atteintes non prioritaires ou absents de celui-ci	Application de la philosophie générale d'action (cfr avant projet de programme d'actions 2007-2010) : - Obliger les riverains responsables des dépôts de procéder à leur enlèvement dans les meilleurs délais. - Au cas où les responsabilités ne sont pas établies, faire procéder à l'enlèvement des dépôts par l'autorité publique. - Si nécessaire, dresser des amendes, conformément à la législation en vigueur (via les agents de police et les agents sanctionneurs).	DGARNE (Région wallonne) – Province du Brabant wallon – <u>les 13 communes du Contrat de rivière</u>	DGARNE (DDR) – CCBW – Fédération Wallonne de l'Agriculture – DGARNE (DPC)		2008 - 2010	Nettoyage : aux frais du propriétaire Suivi : sur budget ordinaire de la Commune
3 Modification par les communes/zones de police qui ne disposent pas encore de la mention explicite des déchets verts le long des cours d'eau du règlement Général de Police afin d'y rajouter cette mention explicite	Rajouter dans le R.G.P. une mention de ce type.	Chastre – Court-St-Etienne – Mont-St-Guibert - Walhain (Zone de Police Orne-Thyle) – Genappe (Zone de Police Nivelles-Genappe) – Waterloo (Police locale de Waterloo)	CCBW		2009	Sur budget ordinaire

Objectif

6 Réparer les ouvrages d'art dégradés le long des cours d'eau

Action	Nature de l'engagement	Maître d'oeuvre principal	Partenaires	Délai	Estimation budgétaire
1 Pour les ouvrages d'art dégradés prioritaires, réaliser les engagements précis concernant la résolution des Points Noirs Prioritaires. Les ouvrages d'art dégradés ci-joints ont été identifiés par le Comité rivière comme Points Noirs Prioritaires (PNP) dans l'inventaire des atteintes aux cours d'eau réalisé en 2001.	2 DYLG5/02: réparation du mur	Genappe	Province du Brabant wallon – Environnement Dyle	2009	Sur budget extraordinaire de la Commune
	3 DYLG5/01, 05, 06 : intervention auprès du propriétaire pour une réparation de l'ouvrage	Genappe	Province du Brabant wallon – Environnement Dyle - CCBW	2009	Réparation aux frais du propriétaire
	4 NETBE5/01: intervention auprès du propriétaire pour une réparation de la vanne	Beauvechain ?	Province du Brabant wallon – Action Environnement Beauvechain - CCBW	?	?
	5 LAMGD5/01: inspection du voûtement et réparations si nécessaire.	DGRB (Direction des routes du BW)	Greze-Doiceau	?	?

Signification des abréviations

Communes	BE GD GE	Beauvechain Greze-Doiceau Genappe	Cours d'eau	DYL LAM NET	Dyle Lambais Nethen
----------	----------------	---	-------------	-------------------	---------------------------

2 Réalisation de l'inventaire des propriétaires pour tous les ouvrages d'art dégradés repris dans l'inventaire des atteintes aux cours d'eau réalisé en 2001	Réalisation de l'inventaire	CCBW	DGARNE (DCENN) – Province du Brabant wallon – Beauvechain – Chaumont-Gistoux – Court-Saint-Etienne – Genappe – Greze-Doiceau – La Hulpe	2009	Sur budget de fonctionnement du Contrat de rivière
---	-----------------------------	------	---	------	--

Programme d'action 2008 – 2010 du Contrat de rivière Dyle et affluents (version finale)

3 Pour les autres ouvrages d'art dégradés repris dans l'inventaire des atteintes non prioritaires ou absents de celui-ci	Application de la philosophie générale d'action (cfr avant projet de programme d'actions 2007-2010) : - Faire réparer les ouvrages dégradés par leurs propriétaires ou les faire faire démolir s'ils sont inutilisés et qu'ils ne présentent pas de valeur patrimoniale ou hydraulique significative. - Si le droit de propriété n'est pas possible à établir, envisager l'intervention de l'autorité publique dans la destruction ou restauration de l'ouvrage.	DGARNE (DCENN) – Province du Brabant wallon – <u>les 13 communes du Contrat de rivière</u>	Région wallonne (autres) - CCBW	2008 – 2010	Réparation aux frais du propriétaire
---	--	--	---------------------------------	-------------	--------------------------------------

Objectif

7 Supprimer les accès du bétail aux cours d'eau dommageables

Action	Nature de l'engagement	Maître d'oeuvre principal	Partenaires	Délai	Estimation budgétaire
1 Pour les accès du bétail aux cours d'eau dommageables prioritaires, réaliser les engagements précis concernant la résolution des Points Noirs Prioritaires. Les érosions de berges dommageables dues à l'accès du bétail aux cours d'eau ci-jointes ont été identifiées par le Comité rivière comme Points Noirs Prioritaires (PNP) dans l'inventaire des atteintes aux cours d'eau réalisé en 2001.	1 DYLGE3/02 : intervenir auprès de l'agriculteur pour qu'il clôture la pâture en crête de berge. Réaliser des travaux de consolidation des berges si nécessaire 2 DYLGE3/04 : intervenir auprès de l'agriculteur pour qu'il clôture la pâture en crête de berge. Réaliser des travaux de consolidation des berges (techniques douces ou végétales). Aide à l'aménagement d'un système d'abreuvement du bétail.	Genappe Genappe	Province du Brabant wallon - DGARNE (DDR) – Fédération wallonne de l'agriculture Province du Brabant wallon - DGARNE (DDR) – Fédération wallonne de l'agriculture	2010 2010	Clôture au frais du propriétaire + ? Clôture au frais du propriétaire + ?
Signification des abréviations					

Communes	GE	Genappe	Cours d'eau	DYL	Dyle
----------	----	---------	-------------	-----	------

2 Pour les autres érosions dues au bétail reprises dans l'inventaire des atteintes non prioritaires ou absents de celui-ci	Application de la philosophie générale d'action (cfr avant projet de programme d'actions 2007-2010). Etude, au cas par cas, des possibilités de résoudre les érosions dues au bétail, par : - l'aide à l'installation de dispositif d'abreuvoir éloigné du cours d'eau - la clôture des parcelles concernées - la consolidation et/ou l'entretien des berges - l'installation d'une mesure agri-environnementale appropriée : bande de prairie extensive (MAE 3b) ou bande de parcelle aménagée (MAE 9) ou ...	DGARNE (DDR)	DGARNE (DCENN) - Province du Brabant wallon – <u>les 13 communes du Contrat de rivière</u> (sauf Mont-St-Guibert, Ottignies-LLN et Waterloo, non concernées)– Fédération wallonne de l'agriculture - CCBW	2010	Clôture au frais du propriétaire + budget communal ordinaire (contribution financière à établir d'un inventaire préalable de la situation) + subsides à rechercher
---	---	--------------	---	------	--

Programme d'action 2008 – 2010 du Contrat de rivière Dyle et affluents (version finale)

Objectif

8 Lutter contre les plantes invasives sur les berges

Action	Nature de l'engagement	Maître d'oeuvre principal	Partenaires	Délai	Estimation budgétaire
1 Faire l'inventaire des tronçons de cours d'eau contaminés	Réalisation de l'inventaire (action à mener en commun avec le Contrat de rivière Gette et affluents)	CCBW	DGARNE (DCENN+ Cellule CR) – Province du Brabant wallon – <u>les 13 communes du Contrat de rivière</u> (sauf Waterloo, non concernée) - FUSAGx – Groupe Contrat de rivière Argentine – Action Environnement Beauvechain – Groupe Sentiers de Chaumont-Gistoux – Natagora BW- PCDN de Rixensart – PCDN d'Ottignies-LLN – Lasne Nature – PCDN de Beauvechain – Chastre Biodiversité – Les Pêcheurs de La Roche/Tangissart – La Truite Grézienne – Les Amis du Parc de la Dyle – PCDN de Grez-Doiceau – PCDN de Chastre – Groupe sentiers Ligne 141	2008-2009	Sur budgets de fonctionnement des Contrats de rivière Dyle et Gette + sur budget communal ordinaire
2 Appliquer les conclusions de la convention MRW-FUSAGx sur les plantes invasives, via des plans d'éradication au niveau des masses d'eau (ou d'autres sous-entités)	1 Proposer aux gestionnaires des cours d'eau et de leurs abords les recommandations issues de la convention (action à mener en commun avec le Contrat de rivière Gette et affluents)	CCBW	DGARNE (DCENN) – Province du Brabant wallon – <u>les 13 communes du Contrat de rivière</u> (sauf Waterloo, non concernée) - FUSAGx – IBW – les associations du Contrat de rivière - Environnement Dyle – Natagora BW – Action Environnement Beauvechain – Chastre Biodiversité – PCDN de Chastre – Les Pêcheurs de La Roche/Tangissart	2009	Sur budgets de fonctionnement des Contrats de rivière Dyle et Gette
	2 Réaliser des chantiers pilotes d'éradication	DGARNE (DCENN)	FUSAGx – <u>les 13 communes du Contrat de rivière</u> (sauf Waterloo, non concernée) - CCBW – Province du Brabant wallon	2010	Sur budget ordinaire du service régional + pour partie, via programme Wallo'net 3 pour les communes participantes
3. Informer et responsabiliser les riverains des cours d'eau sur la problématique des plantes invasives	Diffusion de l'information existante au grand public (brochures, dépliants, articles...)	CCBW	<u>Les 13 communes du Contrat de rivière</u> – les associations du Contrat de rivière– FUSAGx	2008 - 2010	Sur budget ordinaire

Objectif

9 Lutter contre les inondations par débordement de cours d'eau

Action	Nature de l'engagement	Maître d'oeuvre principal	Partenaires	Délai	Estimation budgétaire
1 Réaliser les travaux les plus pertinents en matière de : zones d'expansion de crues, bassins d'orage écrêteurs de crues et interventions hydrauliques ciblées sur cours d'eau	1 réalisation d'une zone d'expansion de crue et de deux bassins d'orage dans la vallée du Piétrebais	Province du Brabant wallon	DGARNE (DCENN) – Grez-Doiceau – Incourt – DGATLPE (Direction du BW)	2008 - 2009	370.000€ sur budget extraordinaire
	2 étude des vallées du Train et de ses affluents en vue de la réalisation de zones d'expansion de crue ou de bassins d'orage	Province du Brabant wallon	DGARNE (DCENN + DNF) - Grez-Doiceau - Chaumont-Gistoux	2008 - 2010	Sur budget ordinaire

Programme d'action 2008 – 2010 du Contrat de rivière Dyle et affluents (version finale)

	3 aménagement d'une zone d'expansion de crue au confluent de la Nethen et du Mille	Province du Brabant wallon	Beauvechain - DGATLPE (Direction du BW)	2008 - 2009	110.000 € sur budget extraordinaire
	4 entretien des bassins d'orage provinciaux	Province du Brabant wallon	Beauvechain	2008	Sur budget extraordinaire : 75.000€ pour tout le Brabant wallon
	5 construction d'un bassin d'orage rue du Tilleul à Cortil dans la vallée de l'Orne	Province du Brabant wallon	Chastre – DGATLPE (Direction du BW)	2010	+/- 100.000€
	6 remise à gabarit du pont de la rue du Croly sur le Train à Corroy-le-Grand + entretien des 5 bassins d'orage communaux + étude d'une digue de retenue d'eau le long de la Chaussée de Huy à Chaumont	Chaumont-Gistoux	Province du Brabant wallon	2008 -2009	62.000€ pour le pont + sur budget communal ordinaire pour les bassins d'orage + 15.000€ pour l'étude
	7 Suppression du voûtement de l'Orne dans le cadre de l'assainissement du site de l'ancienne brasserie de Mont-St-Guibert. (cfr 17.1.3)	Mont-Saint-Guibert	DGARNE (DCENN) – DGATLPE (Direction du BW)	2010	Aux frais du propriétaire
	8 construction d'un bassin d'orage le long de l'Argentine en amont du lac de Genvall accompagné de l'égouttage séparatif des avenues du Parc, de la Corniche, des Aulnes, Labbé et la petite avenue du Parc.	La Hulpe	Province du Brabant wallon – DGARNE (DNF) - DGATLPE (Direction du BW) – SPGE - IBW	2009	2.612.000€ TVAC
	9 construction d'un bassin d'orage rue des Pierrailles à Bousval (vallée de la Dyle)	Genappe	IBW	2010	100.000€
	10 curage de la Dyle, de Court-St-Etienne à Wavre	DGARNE (DCENN)	Court-St-Etienne – Ottignies-LLN - Wavre	2008-2009	2008 : 50.000€ - 2009 : 100.000€
	11 construction d'un bassin d'orage à Promelles	Genappe	DGATLPE (Direction du BW)	2009	175.000 €
2 Participer à la réflexion en matière de réorientation de la politique d'égouttage au sein des PASH (=action ARET 12 du Plan « PLUIES »)	1 Organisation d'une table-ronde sur les réseaux séparatifs eaux usées/eaux pluviales	CCBW	DGARNE (DESU + Cellule CR) – SPGE – IBW – <u>les 13 communes du Contrat de rivière</u> – DGATLPE (Services centraux) – Groupe Transversal Inondations	2010	Sur budget de fonctionnement du Contrat de rivière
	2 Prise en compte de la gestion des eaux pluviales dans les avis sur le mode d'évacuation/traitement des eaux usées dans le cadre des demandes de permis pour lesquels l'IBW est consultée	IBW	<u>les 13 communes du Contrat de rivière</u> - SPGE	2008-2010	Sur budget ordinaire
3 Réaliser un support d'information et de sensibilisation sur la lutte contre les inondations destiné à la population et aux entreprises	Réalisation du document	CCBW	Maison de l'urbanisme du Brabant wallon + DGARNE (DCENN) – DGATLPE (Services centraux) – Province du Brabant wallon - <u>les 13 communes du Contrat de rivière</u> - Groupe Transversal Inondations	2010	Sur budget de fonctionnement du Contrat de rivière

Programme d'action 2008 – 2010 du Contrat de rivière Dyle et affluents (version finale)

4 Améliorer la prévision des crues dans le bassin de la Dyle	Amélioration du site internet « Infocruie »	Groupe Transversal Inondations	DGMVH (SETHY) - DGARNE (DCENN) – Province du Brabant wallon – Court-St-Etienne – Ottignies-LLN – Wavre	2009 - 2010	Sur budget ordinaire
---	---	--------------------------------	--	-------------	----------------------

Objectif

10 Lutter contre les ruissellements et les coulées de boue et favoriser l'infiltration des eaux

Action	Nature de l'engagement	Maître d'oeuvre principal	Partenaires	Délai	Estimation budgétaire
1 Réaliser un inventaire des sites à coulées de boue récurrentes	Réalisation de l'inventaire à l'échelle du bassin de la Dyle (action à mener en commun avec le Contrat de rivière Gette et affluents)	CCBW	DGARNE (DAFR + DDR) – <u>les 13 communes du Contrat de rivière</u> (sauf Rixensart et Waterloo, non concernées) – Fédération wallonne de l'agriculture – FUSAGx - UCL	2009 - 2010	Sur budgets de fonctionnement des Contrats de rivière Dyle et Gette
2 Organiser la concertation localement pour les situations les plus préoccupantes de ruissellements et coulées de boue	1 Un formulaire a été créé pour un inventaire continu à l'occasion de chaque orage ayant engendré des coulées de boue ou des inondations. Ces données seront intégrées dans le schéma de structure en cours d'élaboration.	Walhain	DGARNE (DAFR + DDR) – Fédération wallonne de l'agriculture – UCL – Bureau AWP	2008 pour l'inventaire	Sur budget ordinaire de la commune
	2 Mise en place d'un partenariat entre la commune, les agriculteurs et l'asbl Greenotec en vue d'identifier les problèmes au niveau des petits bassins versants et de prévenir l'érosion des sols.	Chaumont-Gistoux	DGARNE (DAFR + DDR) – Fédération wallonne de l'agriculture - UCL - Greenotec	2008-2009	Sur budget ordinaire de la Commune
	4 Au niveau du vallon de La Marache (vallée du Smohain) : création d'un comité de concertation avec les agriculteurs, les riverains, le DGRB, la commune et les experts en matière d'érosion. Recherche de solutions concertées (cfr 10.3.1) lors de réunions régulières.	Lasne	Waterloo - DGARNE (DAFR + DDR) – Fédération wallonne de l'agriculture – UCL -DGRB	2008-2010	Sur budget ordinaire
	5 Concertation autour des ruissellements dans et autour du village de Corbais (vallée du Ry de Corbais) + application de l'action si cas futurs.	Mont-Saint-Guibert	DGPLASS - FUSAGx	2008	Sur budget ordinaire
	6 Une consultation de la population est envisagée	Beauvechain	DGARNE (DAFR + DDR) – Fédération wallonne de l'agriculture - UCL	2008 -2010	Sur budget ordinaire
	7 Concertation sur les problèmes de coulées de boue à Beurieux, Suzeril, Tangissart et La Roche (vallées de l'Orne et de la Thyle).	Court-St-Etienne	DGARNE (DAFR + DDR) – Fédération wallonne de l'agriculture – UCL – Greenotec – Les Pêcheurs de La Roche/Tangissart	2008	Sur budget ordinaire
	8 Si nécessaire, concertation sur les sites identifiés	Grez-Doiceau	DGARNE (DAFR + DDR) – Fédération wallonne de l'agriculture – UCL – Les Amis du Parc de la Dyle	2009	Sur budget ordinaire
	9 Si nécessaire, concertation sur les sites identifiés, via la commission érosion	Genappe	DGARNE (DAFR + DDR) – Fédération wallonne de l'agriculture - UCL	2008 – 2010	Sur budget ordinaire
	10 Si nécessaire, concertation sur les sites identifiés	La Hulpe	DGARNE (DAFR + DDR) – Fédération wallonne de l'agriculture - UCL	2008 – 2010	Sur budget ordinaire

Programme d'action 2008 – 2010 du Contrat de rivière Dyle et affluents (version finale)

3 Pour les situations les plus préoccupantes de ruissellements et coulées de boue, mettre en œuvre les actions qui s'imposent (au niveau des parcelles agricoles, au niveau du réseau de voiries et au niveau de la collecte et de l'évacuation des eaux de ruissellement)	11 S'il y a lieu, organiser la concertation pour les sites identifiés (Boisette, Limauges)	Ottignies-LLN	DGARNE (DAFR + DDR) – Fédération wallonne de l'agriculture – UCL	2008 – 2010	Sur budget ordinaire
	1 Au niveau du vallon de La Marache (vallée du Smohain) : suite à l'étude réalisée en 2006-2007, et aux différentes réunions avec les personnes concernées (cfr Action 10.2.4), réalisation de bassins d'orage par la commune et mise en place des solutions concertées (étude du parcellaire agricole, implantation de bassins d'orage, mesures agri-environnementales, méthodes de culture...).	Lasne	DGARNE (DAFR + DDR) – Waterloo - DGATLPE (Direction du BW) – Fédération wallonne de l'Agriculture – DGRB - UCL	2009 - 2010	Etude (2006) : 10 000 € Etude du projet d'exécution (2008) : 3400 € Réalisation (2009) : 40 000 € pour les bassins d'orage communaux + demande de subside en cours auprès de la DGARNE
	2 Travaux du DGRB au niveau de la RN5 à Plancenoit	DGRB (Direction des routes du BW)	Lasne – DGATLPE (Direction du BW)	2008	Sur budget extraordinaire du DGRB
	3 ARGWT1/01 : réduction de l'impact des déversoirs d'orage sur le bassin d'orage par l'installation d'égouttage séparatif (si possible) lors de la construction de nouveaux égouts (exemples : drève de la Meute, avenue du Manoir)	Waterloo	SPGE – IBW - DGPLASS	2010	2.201.920€ (HTVA) pour l'égouttage
	4 Adaptation du réseau de collecte, construction d'un bassin d'orage et installation d'égouts séparatifs dans le village de Corbais. (vallée du Ry de Corbais) (cfr Action 10.2.5)	Mont-Saint-Guibert	IBW– SPGE – DGPLASS – DGATLPE (Direction du BW)	2009	600.000 € (hors honoraires)
	5 Construction d'un déviateur d'eau vers le bassin d'orage au quartier du Petit Baty à Saint-Géry	Chastre	DGATLPE (Direction du BW)	2008	Sur budget ordinaire
	6 Réalisation d'un bassin d'orage aux sources du Mille	Province du Brabant wallon	Beauvechain – DGATLPE (Direction du BW)	2008-2009	65.512€ TVAC
	7 Des mesures à court, moyen et long terme sont en préparation (cfr 10.2.1)	Walhain	DGARNE (DAFR + DDR) - Fédération wallonne de l'agriculture – DGATLPE (Direction du BW) – UCL – Bureau AWP	2010	Sur budget communal ordinaire ou extraordinaire + frais à répartir selon les responsabilités
	8 Réalisation de travaux selon les résultats de la concertation (cfr 10.2.7)	Court-St-Etienne	DGARNE (DAFR + DDR) - Fédération wallonne de l'agriculture – DGATLPE (Direction du BW) – UCL – Greenotec – Les Pêcheurs de La Roche/Tangissart	2010	Frais à répartir selon les responsabilités (et subsides DGARNE)
9 S'il y a lieu * (à réaliser dans le cadre du Programme d'actions 2008-2010 du CR Gette, via l'action 17.3).	Genappe - Grez-Doiceau – Incourt* - La Hulpe - Ottignies-LLN	DGARNE (DAFR + DDR) - Fédération wallonne de l'agriculture – DGATLPE (Direction du BW) - UCL	2008 – 2010	Frais à répartir selon les responsabilités (publics, privés + subsides DGARNE : plan PLUIES + MAE	

Programme d'action 2008 – 2010 du Contrat de rivière Dyle et affluents (version finale)

4 Favoriser l'accès à la filière d'aide-conseil mise en place dans le bassin de la Dyle, pour lutter contre les ruissellements et les coulées de boue	10 Développer des parcelles de démonstration sur des terres à risques (avec organisation de journées de visite et accompagnement des agriculteurs volontaires vers des bonnes pratiques : travail du sol, couverts végétaux...) (cfr 10.2.2).	Chamont-Gistoux	DGARNE (DAFR + DDR) – Fédération wallonne de l'agriculture - UCL-Greenotec	2008-2009	7.500€ pour la convention Greenotec - Commune
5 Lors de la création de parkings publics, envisager de préférence les parkings semi-filtrants	Le Comité de rivière déterminera les modalités les plus adaptées pour informer les partenaires sur la filière d'aide conseil existante.	CCBW	DGARNE (DAFR + DDR) - DGATLPE (Services centraux) – DGARNE (DCENN) – Province du Brabant wallon - Fédération wallonne de l'agriculture – <u>les 13 communes du Contrat de rivière</u> – UCL – FUSAGx - Greenotec	2009 - 2010	Sur budget de fonctionnement du Contrat de rivière
5 Lors de la création de parkings publics, envisager de préférence les parkings semi-filtrants	1 Application du principe aux futurs projets	<u>Les 13 communes du Contrat de rivière</u> sauf Waterloo	DGATLPE (Direction du BW)	2010	Sur budget ordinaire ou extraordinaire
5 Lors de la création de parkings publics, envisager de préférence les parkings semi-filtrants	2 Construction d'un parking semi-filtrant pour le nouveau centre sportif	Grez-Doiceau	DGATLPE (Direction du BW)	2009	Sur budget extraordinaire (inclus dans les frais de construction)
5 Lors de la création de parkings publics, envisager de préférence les parkings semi-filtrants	3 Construction d'un parking semi-filtrant dans le projet de commissariat de la Zone de Police de Grez-Doiceau	Grez-Doiceau	DGATLPE (Direction du BW)	2009	Inclus dans les frais de construction
5 Lors de la création de parkings publics, envisager de préférence les parkings semi-filtrants	5 Aménagement de parkings semi-filtrants sur le parking communal de la rue des Combattants à Walhain et sur le parking de l'école rue d'Abesse à Nil.	Walhain	DGATLPE (Direction du BW)	2010	Sur budget extraordinaire
5 Lors de la création de parkings publics, envisager de préférence les parkings semi-filtrants	6 Aménagement d'un parking semi-filtrant pour l'extension de l'école de Sart-Messire-Guillaume	Court-St-Etienne	DGATLPE (Direction du BW)	2008-2009	Sur budget extraordinaire (inclus dans les frais de construction)
6 Imposer des conditions de stockage et/ou infiltration des eaux pluviales lors des permis d'urbanisme	1 Les normes techniques des citernes sont fixées en fonction de la dimension et du type de construction (10.000 litres – 15.000 litres – 20.000 litres – 30.000	Chaumont-Gistoux	-	2008-2010	Aux frais du propriétaire
6 Imposer des conditions de stockage et/ou infiltration des eaux pluviales lors des permis d'urbanisme	2 Règlement imposant les citernes de min 5000 litres (si toiture inf. à 100m2) ou min 10.000 litres (si toiture sup à 100 m2) avec récupération obligatoire pour usages ménagers + Imposition de l'usage de parkings semi-filtrants dans certains cas lors des délivrances de permis d'urbanisme.	Grez-Doiceau	DGATLPE (Direction du BW)	2008-2010	Aux frais du propriétaire
6 Imposer des conditions de stockage et/ou infiltration des eaux pluviales lors des permis d'urbanisme	4 Les conditions de stockage et/ou infiltration des eaux pluviales sont étudiées pour chaque permis d'urbanisme et traitées au cas par cas	Lasne	DGATLPE (Direction du BW)	2008 - 2010	Aux frais du propriétaire
6 Imposer des conditions de stockage et/ou infiltration des eaux pluviales lors des permis d'urbanisme	5 Les impositions de citernes et de bassins d'orage sont intégrées dans certains lotissements	Waterloo	DGATLPE (Direction du BW)	2008-2010	Aux frais du propriétaire
6 Imposer des conditions de stockage et/ou infiltration des eaux pluviales lors des permis d'urbanisme	6 Imposition dans le nouveau R.C.U. de l'installation d'une citerne de min. 6000 litres lors de nouvelles constructions.	Rixensart	-	2009	Aux frais du propriétaire
6 Imposer des conditions de stockage et/ou infiltration des eaux pluviales lors des permis d'urbanisme	7 Imposition, dans certains cas, de parkings semi-	Beauvechain	DGATLPE (Direction du BW)	2008-2010	Aux frais du propriétaire

Programme d'action 2008 – 2010 du Contrat de rivière Dyle et affluents (version finale)

<p>7 Réaliser une fiche « l'érosion hydrique et les inondations boueuses » pour le classeur « Les rivières et l'agriculture »</p>	<p>7 Imposition, dans certains cas, de parkings semi-filtrants voire refuser la construction de parkings lors de la délivrance de permis d'urbanisme + Imposition d'une citerne de 5000 litres minimum pour les nouvelles habitations (dans le R.C.U. et S.S.C.)</p>	Beauvechain	DGATLPE (Direction du BW)	2008-2010	Aux frais du propriétaire
	<p>9 Imposition de nouvelles mesures pour la rétention d'eau dans les projets de construction ou rénovation (augmentation de capacité des citernes et volume réservé pour les orages) + parking et abords semi-filtrants</p>	Walhain	DGATLPE (Direction du BW)	2010	Aux frais du propriétaire
	<p>10 Imposition dans le R.C.U. de l'installation d'une citerne de 10000 litres pour les nouvelles habitations. + Imposition dans certains cas des parkings semi-filtrants</p>	La Hulpe	DGATLPE (Direction du BW)	2008-2010	Aux frais du propriétaire
	<p>11 Imposition dans le R.C.U. de l'installation d'une citerne de 5000 litres et plus (en fonction de la taille de la toiture) avec obligation d'utilisation de l'eau de la citerne. + imposition dans certains cas des parkings semi-filtrants + imposition de deux bassins d'orage pour le projet immobilier « Val de Croix » entre la rue Defalque et la rue Suzeril (vallée de la Thyle »</p>	Court-St-Etienne	DGATLPE (Direction du BW)	2008-2010	Aux frais du propriétaire
	<p>12 Imposition de l'installation d'une citerne à eau de pluie de 3000 litres utilisables + 4000 litres de stockage temporaire + Imposition dans certains cas des parkings semi-filtrants + imposition d'un bassin d'orage pour les lotissements sur les sites de l'ancienne Brasserie et de l'ancienne Papeterie de Mont-St-Guibert</p>	Mont-Saint-Guibert	DGATLPE (Direction du BW)	2008-2010	Aux frais du propriétaire
	<p>13 Au travers des avis remis par la Province sur les permis d'urbanisme qui lui seront transmis</p>	Province du Brabant wallon	-	2008 - 2010	Sur budget ordinaire
	<p>14 Imposition d'une citerne de 5000 litres minimum pour les nouvelles habitations et rénovation + imposition de parkings semi-filtrants pour plusieurs projets d'urbanisme privés.</p>	Ottignies-LLN	DGATLPE (Direction du BW)	2008-2010	Sur budget ordinaire
	<p>15 Réflexion sur les aspects réglementaires et techniques en matière de citernes d'eau de pluie</p>	Groupe Transversal Inondations	<u>Les 13 communes du Contrat de rivière</u> – DGATLPE (Services centraux)	2009 -2010	Sur budget ordinaire
	<p>Réalisation et diffusion de la fiche (action à mener en commun avec le Contrat de rivière Gette et affluents)</p>	CCBW	D GARNE (DAFR + DDR) – Province du Brabant wallon (CPAR) - Fédération wallonne de l'agriculture – Commission provinciale agricole du Brabant wallon –	2009	2000 €, sur budgets de fonctionnement des Contrats de rivière Dyle et Gette

Programme d'action 2008 – 2010 du Contrat de rivière Dyle et affluents (version finale)

Objectif

11 Mettre en œuvre un plan d'entretien global des cours d'eau

Action	Nature de l'engagement	Maître d'oeuvre principal	Partenaires	Délai	Estimation budgétaire
1 Établir un plan global de gestion des cours d'eau classés qui laisse une place pour réaliser les travaux d'urgence	Établissement d'un plan pour les cours d'eau gérés par la Région wallonne :				
	1 curage de la Dyle de Court-St-Etienne à Wavre (cfr 9.1.10)	DGARNE (DCENN)	Court-St-Etienne – Ottignies-LLN -Wavre	2008-2009	(cfr 9.1.10)
	2 l'Orne à Mont-St-Guibert (travaux d'égavage et d'abattage sur les berges)	DGARNE (DCENN)	Mont-St-Guibert	2009	Partie de 80.000€
	3 le Train de Grez-Doiceau à Archennes (curage, réfection des berges et élagages)	DGARNE (DCENN)	Grez-Doiceau	2009	Partie de 80.000€
2 Former, recycler ou engager, au sein des communes, un ou plusieurs ouvriers cantonniers de rivière	Formation/recyclage du personnel communal ou engagement de cantonniers de rivière	<u>les 13 communes du Contrat de rivière</u> (sauf Waterloo, non concernée)	Province du Brabant wallon - CCBW – Entente Nationale pour la Protection de la Nature	2009 - 2010	Via le programme Wallo'net 3 : +/- 70.000€ annuel
3 Utiliser un support de communication standardisé à distribuer aux riverains avant chaque intervention aux cours d'eau (au besoin, organiser des réunions d'information pour les chantiers les plus importants)	1 Réalisation d'un document type à adapter pour chaque chantier	CCBW	DGARNE (DCENN) – Province du Brabant wallon - <u>les 13 communes du Contrat de rivière</u> (sauf Waterloo, non concernée)	2008	Sur budget de fonctionnement du Contrat de rivière
	2 Diffusion du document type aux riverains avant chaque intervention	DGARNE (DCENN) – Province du Brabant wallon – <u>les 13 communes du Contrat de rivière</u> sauf Waterloo	CCBW	2009-2010	Sur budget ordinaire du service
4 Placer un panneau explicatif sur des chantiers lors d'interventions aux cours d'eau	Placement d'une signalétique lors des gros chantiers statiques sur les cours d'eau	DGARNE (DCENN) – Province du Brabant wallon	CCBW - <u>les 13 communes du Contrat de rivière</u>	2009 - 2010	Sur budget ordinaire

Objectif

12 Gérer les permis d'urbanisme en zones à risque d'inondation et de coulée de boue

Action	Nature de l'engagement	Maître d'oeuvre principal	Partenaires	Délai	Estimation budgétaire
1 Organiser une table-ronde consacrée à l'utilisation de la cartographie de l'aléa d'inondation en Dyle-Gette	Organisation de la table-ronde (action à mener en commun avec le Contrat de rivière Gette et affluents)	CCBW	DGARNE (DCENN+Cellule CR) – DGATLPE (Services centraux + Services extérieurs) - <u>les 13 communes du Contrat de rivière</u> – Province du Brabant wallon – Maison de l'urbanisme du Brabant wallon – Entente Nationale pour la Protection de la Nature – Groupe Transversal Inondations	2010	Sur budgets de fonctionnement des Contrats de rivière Dyle et Gette
2 Organiser une table-ronde consacrée à la gestion des permis d'urbanisme dans les sites à coulées de boue récurrentes	Organisation de la table-ronde	CCBW	DGA (Région wallonne) - DGARNE (DCENN+Cellule CR) - <u>les 13 communes du Contrat de rivière</u> (sauf Waterloo, non concernée) - Province du Brabant wallon – Fédération wallonne de	2010	Sur budget de fonctionnement du Contrat de rivière

Programme d'action 2008 – 2010 du Contrat de rivière Dyle et affluents (version finale)

2 Organiser une table-ronde consacrée à la gestion des permis d'urbanisme dans les sites à coulées de boue récurrentes	Organisation de la table-ronde	CCBW	DGA (Région wallonne) - DGARNE (DCENN+Cellule CR) - <u>les 13 communes du Contrat de rivière</u> (sauf Waterloo, non concernée) - Province du Brabant wallon – Fédération wallonne de l'agriculture – Maison de l'urbanisme du Brabant wallon – DGATLPE (Services centraux) - Groupe Transversal Inondations	2010	Sur budget de fonctionnement du Contrat de rivière
---	--------------------------------	------	--	------	--

Objectif

13 Prendre en compte le patrimoine naturel lors des travaux aux cours d'eau et abords

Action	Nature de l'engagement	Maître d'oeuvre principal	Partenaires	Délai	Estimation budgétaire
1 Finaliser la cartographie de l'ensemble des données d'inventaires du Contrat de rivière (= cartographie multicritère)	Finalisation de la carte multicritère du Contrat de rivière	CCBW	Les Amis du Parc de la Dyle - Entente Nationale pour la Protection de la Nature	2008	Sur budget de fonctionnement du Contrat de rivière
2 Consulter la cartographie multi-critère du contrat de rivière pour tout projet de travaux liés aux cours d'eau et milieux associés (comme suivi de l'action 13.1)	Consultation de la carte par les gestionnaires, avant les travaux aux cours d'eau et abords	DGARNE (DCENN) - Province du Brabant wallon – IBW – <u>les 13 communes du Contrat de rivière</u> (sauf Waterloo, non concernée)	CCBW - Les Amis du Parc de la Dyle - Entente Nationale pour la Protection de la Nature	2009 - 2010	Sur budget ordinaire du service
3 Réaliser un cahier de recommandations à l'attention des gestionnaires des cours d'eau et de l'Intercommunale du Brabant wallon destiné à mieux prendre en compte la qualité du milieu naturel lors des travaux aux cours d'eau et milieux associés	Réalisation du cahier de recommandations	CCBW	DGARNE (DCENN + DNF + SP) - Province du Brabant wallon – IBW – <u>les 13 communes du Contrat de rivière</u> – les associations du Contrat de rivière - Groupe Contrat de rivière Argentine - Les Amis du Parc de la Dyle - Entente Nationale pour la Protection de la Nature – Natagora BW – Action Environnement Beauvechain	2008-2009	4500 € sur budget de fonctionnement 2008 du Contrat de rivière
4 Compléter les cahiers des charges existants pour les entreprises chargées des travaux (comme suivi de l'action 13.3)	1 Pour les travaux aux cours d'eau	DGARNE (DCENN) - Province du Brabant wallon	CCBW - <u>les 13 communes du Contrat de rivière</u> - Les Amis du Parc de la Dyle - Entente Nationale pour la Protection de la Nature – Fédération sportive des Pêcheurs francophones de Belgique – Fédération des Pêcheurs du Bassin de la Dyle	2009-2010	Sur budget ordinaire du service
	2 Pour les travaux de pose de collecteurs	IBW	DGARNE (Région wallonne) – CCBW - Les Amis du Parc de la Dyle - Entente Nationale pour la Protection de la Nature	2009-2010	Sur budget ordinaire
5 Réaliser un document de sensibilisation sur la gestion	Réalisation du document	CCBW	DGARNE (DCENN) – Province du Brabant wallon – IBW – les	2009	Sur budget de fonctionnement du Contrat

Programme d'action 2008 – 2010 du Contrat de rivière Dyle et affluents (version finale)

<p>6 Réaliser des plantations ou des aménagements destinés à renforcer la biodiversité des cours d'eau (berges et/ou lit mineur) lors des travaux de curage et de consolidation de berges</p>	<p>Acceptation du principe de manière générale + au cas par cas en fonction des possibilités et de la prise en compte des besoins d'entretiens futurs.</p>	<p>DGARNE (DCENN) – <u>les 13 communes du Contrat de rivière</u> (sauf Chastre et Waterloo)</p>	<p>DGARNE (DNF + SP) - Les Amis du Parc de la Dyle - Entente Nationale pour la Protection de la Nature</p>	<p>2008 - 2010</p>	<p>Sur budget ordinaire du service</p>
<p>7 Favoriser la concertation avec les partenaires associatifs du contrat de rivière (associations du cadre de vie, sociétés de pêche, groupes PCDN ou locaux,...) le plus en amont possible du projet (au niveau de la phase de l'élaboration de l'avant-projet). Remarque : s'en tenir aux projets de travaux aux cours d'eau et milieux associés susceptibles d'entraîner un impact significatif sur l'écosystème rivière</p>	<p>Améliorer le cadre actuel de procédure de concertation :</p> <p>1 Inviter les partenaires associatifs du Contrat de rivière (sur base d'une liste fournie par le Contrat de rivière) aux réunions de concertation pour les projets de travaux aux cours d'eau</p>	<p>DGARNE (DCENN)</p>	<p>CCBW – les associations du Contrat de rivière – <u>les 13 communes du Contrat de rivière</u> – DGARNE (DNF + SP) - Les Amis du Parc de la Dyle - Entente Nationale pour la Protection de la Nature – Natagora BW – Lasne Nature – Action Environnement Beauvechain</p>	<p>2008-2010</p>	<p>Sur budget ordinaire du service</p>
<p></p>	<p>2 Propositions de séances d'information et de visites pour le public avant l'étude de l'avant-projet de stations d'épuration (déjà en cours)</p>	<p>IBW</p>	<p><u>Les communes concernées du Contrat de rivière</u> – CCBW – Comité rivière - Les Amis du Parc de la Dyle - Entente Nationale pour la Protection de la Nature</p>	<p>2008-2010</p>	<p>Sur budget ordinaire</p>
<p>8 Organiser une journée d'information à l'attention des partenaires, sur la prise en compte et l'amélioration du patrimoine naturel lié aux cours d'eau et milieux associés</p>	<p>Organisation de la journée d'information (action à mener en commun avec le Contrat de rivière Gette et affluents)</p>	<p>CCBW</p>	<p>DGARNE (DCENN + DNF + SP) – Province du Brabant wallon - <u>les 13 communes du Contrat de rivière</u> – les associations du Contrat de rivière - Les Amis du Parc de la Dyle - Entente Nationale pour la Protection de la Nature – Natagora BW – Lasne Nature – Fédération wallonne de l'agriculture</p>	<p>2010</p>	<p>Sur budget de fonctionnement des Contrats de rivière Dyle et Gette</p>

Objectif

14 Développer le potentiel piscicole des cours d'eau

Action	Nature de l'engagement	Maître d'oeuvre principal	Partenaires	Délai	Estimation budgétaire
<p>1 Réaliser des pêches électriques pour continuer à mesurer l'évolution de la vie piscicole.</p>	<p>1 Réalisation de pêches électriques sur la Dyle à Bousval, à Court-St-Etienne et à Basse-Wavre afin de mesurer l'impact des rempoissonnements effectués ces dernières années</p>	<p>DGARNE (SP)</p>	<p>Fédération des pêcheurs du bassin de la Dyle – Fédération sportive des pêcheurs francophones de Belgique – CCBW – IBW (sur sollicitation ponctuelle et selon avis du collège exécutif)</p>	<p>2009</p>	<p>Sur budget ordinaire</p>
<p></p>	<p>2 Réalisation de pêches électriques sur des tronçons sur lesquels il manque des données : sur la Lasne et le Smohain.</p>	<p>DGARNE (SP)</p>	<p>Fédération des pêcheurs du bassin de la Dyle – Fédération sportive des pêcheurs francophones de Belgique – CCBW – IBW (sur sollicitation ponctuelle et selon avis du collège exécutif)</p>	<p>2009</p>	<p>Sur budget ordinaire</p>

Programme d'action 2008 – 2010 du Contrat de rivière Dyle et affluents (version finale)

<p>2 À l'initiative des communes concernées et en collaboration avec les gestionnaires, mettre en place des groupes de bénévoles locaux pour mettre en œuvre les interventions nécessaires proposées par le Contrat de rivière pour les cours d'eau à potentiel piscicole naturel élevé.</p>	1 Interventions pour le Blanc-Ry dans le cadre du PCDN	CCBW	Ottignies-LLN - PCDN Ottignies-LLN – DGARNE (DNF + SP) - Province du Brabant wallon - Fédération des pêcheurs du bassin de la Dyle – Fédération sportive des pêcheurs francophones de Belgique – le Brochet de la Dyle - UCL	2009	Sur budget de fonctionnement du Contrat de rivière
	2 Mise en place d'un groupe de travail pour la Houssière amont au sein du PCDN.	Chastre	Mont-St-Guibert - DGARNE (DNF + SP) - Province du Brabant wallon - Fédération des pêcheurs du bassin de la Dyle – Fédération sportive des pêcheurs francophones de Belgique – Chastre biodiversité – PCDN de Chastre	2009-2010	Budget à définir
	3 Mise en place d'un groupe de travail pour la Cala.	Genappe	DGARNE (DNF + SP) - Province du Brabant wallon - Fédération des pêcheurs du bassin de la Dyle – Fédération sportive des pêcheurs francophones de Belgique – Environnement Dyle – Natagora BW	2009-2010	Sur budget ordinaire
	4 Étude de l'aménagement d'une frayère au captage de l'IECBW (vallée de l'Argentine).	La Hulpe	Groupe Contrat de rivière Argentine - DGARNE (DNF + SP) - Province du Brabant wallon - Fédération des pêcheurs du bassin de la Dyle – Fédération sportive des pêcheurs francophones de Belgique – IECBW – Natagora BW	2010	Sur budget ordinaire
	5 Mise en place d'un groupe de travail pour le Piétrebais (partie avale) dans le cadre du PCDN	Grez-Doiceau	PCDN de Grez-Doiceau - DGARNE (DNF + SP) - Province du Brabant wallon - Fédération des pêcheurs du bassin de la Dyle – Fédération sportive des pêcheurs francophones de Belgique – Les Amis du Parc de la Dyle – La Truite grézienne – Natagora BW	2009-2010	Sur budget du PCDN
	6 Veiller à la non-dégradation et à la conservation du potentiel piscicole du Ry des Papeteries	Chaumont-Gistoux	DGARNE (DNF + SP) - Province du Brabant wallon - Fédération des pêcheurs du bassin de la Dyle – Fédération sportive des pêcheurs francophones de Belgique - Les Amis du Parc de la Dyle – La Truite grézienne – Natagora BW	2009-2010	Sur budget ordinaire
	7 Veiller à la non-dégradation et à la conservation du potentiel piscicole du Ry Sainte-Gertrude.	Court-St-Etienne	DGARNE (DNF + SP) - Province du Brabant wallon – Fédération des pêcheurs du bassin de la Dyle – Fédération sportive des pêcheurs francophones de Belgique – Les Pêcheurs de La Roche/Tangissart	2009-2010	Sur budget ordinaire

Programme d'action 2008 – 2010 du Contrat de rivière Dyle et affluents (version finale)

<p>3 Finaliser l'inventaire des obstacles au déplacement des poissons dans le bassin de la Dyle.</p> <p>4 Réaliser des repoissonnements/translocations ciblé(s) en respect avec la faune naturelle de nos cours d'eau et en phase avec les recommandations de l'étude piscicole de 2002.</p> <p>5 Réaliser une étude de faisabilité pour un projet d'étangs d'alevinage dans le bassin de la Dyle, destiné à réaliser des repoissonnements ciblés d'espèces indigènes dans les cours d'eau</p> <p>6 Mettre en place un Comité de gestion piscicole et élaborer un plan de gestion piscicole pour le bassin de la Dyle en conformité avec la Région wallonne.</p>	8 Veiller à la non-dégradation et à la conservation du potentiel piscicole de la Houssière aval.	Mont-Saint-Guibert	DGARNE (DNF + SP) - Province du Brabant wallon - Fédération des pêcheurs du bassin de la Dyle – Fédération sportive des pêcheurs francophones de Belgique	2009-2010	Pas d'impact budgétaire
	Finalisation de l'inventaire de terrain et qualification de l'infranchissabilité des obstacles.	CCBW	DGARNE (SP) - Fédération des pêcheurs du bassin de la Dyle – Fédération sportive des pêcheurs francophones de Belgique – Les Pêcheurs de La Roche/Tangissart - La Truite grézienne – Le Brochet de la Dyle – Entente Nationale pour la Protection de la Nature	2009 - 2010	Sur budget de fonctionnement du Contrat de rivière
	Réalisation des repoissonnements/translocations.	DGARNE (SP)	CCBW – Province du Brabant wallon - Fédération des pêcheurs du bassin de la Dyle – Fédération sportive des pêcheurs francophones de Belgique – Les Pêcheurs de La Roche/Tangissart - La Truite grézienne – Le Brochet de la Dyle – IBW (sur sollicitation ponctuelle et selon avis du collège exécutif)	2010	Sur budget DGARNE (Service de la Pêche) + IBW
	Réaliser l'étude de faisabilité	CCBW	DGARNE (DNF + SP) - Province du Brabant wallon - Fédération des pêcheurs du bassin de la Dyle – Fédération sportive des pêcheurs francophones de Belgique – Les Pêcheurs de La Roche/Tangissart - La Truite grézienne – Le Brochet de la Dyle	2010	Sur budget de fonctionnement du Contrat de rivière
	Mise en place d'un Comité de gestion piscicole (groupe de travail « poissons » du Contrat de rivière) et élaboration d'un plan de gestion piscicole.	DGARNE (SP)	DGARNE (DNF) - Comité de rivière – CCBW - Province du Brabant wallon - Fédération des pêcheurs du bassin de la Dyle – Fédération sportive des pêcheurs francophones de Belgique – Les Pêcheurs de l'Orne – Les Pêcheurs de La Roche/Tangissart - La Truite grézienne – Le Brochet de la Dyle - Entente Nationale pour la Protection de la Nature – Fédération wallonne de l'agriculture	2009	Source de financement pour un scientifique mi-temps : DGARNE

Objectif

15 Protéger les zones humides

<i>Action</i>	<i>Nature de l'engagement</i>	<i>Maître d'oeuvre principal</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Délai</i>	<i>Estimation budgétaire</i>
1 Selon une procédure à convenir avec les partenaires, mettre à disposition des acteurs de la mise en œuvre de Natura 2000 les compétences	Collaboration à la mise en place du réseau Natura 2000 dans le bassin de la Dyle, en mettant particulièrement l'accent sur la protection des cours d'eau et des zones humides.	CCBW	DGARNE (DNF+DCENN) – Province du Brabant wallon - <u>les 13 communes du Contrat de rivière</u> (sauf Chastre, Incourt, Mont-St-Guibert et Walhain, non concernées) – Les associations du	2008-2010	Sur budget de fonctionnement du Contrat de rivière

Programme d'action 2008 – 2010 du Contrat de rivière Dyle et affluents (version finale)

<p>1 Selon une procédure à convenir avec les partenaires, mettre à disposition des acteurs de la mise en œuvre de Natura 2000 les compétences et motivations des partenaires du contrat de rivière, afin de faciliter l'intégration de ses objectifs dans cet outil prometteur de conservation de la nature.</p>	<p>Collaboration à la mise en place du réseau Natura 2000 dans le bassin de la Dyle, en mettant particulièrement l'accent sur la protection des cours d'eau et des zones humides.</p>	<p>CCBW</p>	<p>DGARNE (DNF+DCENN) – Province du Brabant wallon - <u>les 13 communes du Contrat de rivière</u> (sauf Chastre, Incourt, Mont-St-Guibert et Walhain, non concernées) – Les associations du Contrat de rivière - Groupe Contrat de rivière Argentine – Les Amis du Parc de la Dyle - Entente Nationale pour la Protection de la Nature – Natagora BW – Lasne Nature – Fédération wallonne de l'agriculture - Les Pêcheurs de La Roche/Tangissart</p>	<p>2008-2010</p>	<p>Sur budget de fonctionnement du Contrat de rivière</p>
<p>2 Organiser une journée d'information à l'attention des partenaires, sur la protection et la gestion des zones humides</p>	<p>Organisation de la journée d'information (action à mener en commun avec le Contrat de rivière Gette et affluents)</p>	<p>CCBW</p>	<p>DGARNE (DNF) - DGARNE (DDR) – Les Amis du Parc de la Dyle - Entente Nationale pour la Protection de la Nature – <u>les 13 communes du Contrat de rivière</u> – Fédération wallonne de l'agriculture</p>	<p>2009</p>	<p>2500 €, sur budget de fonctionnement des Contrats de rivière Dyle et Gette</p>
<p>3 Réaliser une série de supports d'information grand public sur les zones humides.</p>	<p>Réalisations des supports : panneaux didactiques, collection de feuillets ou brochure, itinéraires de promenades, articles standardisés pour parution dans les bulletins communaux et associatifs...</p>	<p>CCBW</p>	<p>DGARNE (Service Sensicom) – <u>les 13 communes du Contrat de rivière</u> - les associations du Contrat de rivière – Groupe Contrat de rivière Argentine – Les Amis du Parc de la Dyle - Entente Nationale pour la Protection de la Nature – Natagora BW – Lasne Nature – PCDN de Lasne – Chastre Biodiversité – PCDN de Chastre</p>	<p>2010</p>	<p>Au cas par cas : sur budget ordinaire de la Commune + subsides + en partie budget de fonctionnement du Contrat de rivière</p>
<p>4 Organiser une formation à l'utilisation du « Guide juridique des zones protégées en Wallonie » à destination des pouvoirs locaux et des associations.</p>	<p>Organisation de la formation (action à mener en commun avec le Contrat de rivière Gette et affluents)</p>	<p>CCBW</p>	<p>DGARNE (DNF) – Province du Brabant wallon – Entente nationale pour la protection de la nature – Natagora BW – Fédération wallonne de l'agriculture - <u>les 13 communes du Contrat de rivière</u> – UCL (SERES) – les associations du Contrat de rivière</p>	<p>2008</p>	<p>2500 €, sur budget de fonctionnement des Contrats de rivière Dyle et Gette</p>
<p>5 Réaliser l'inventaire des zones humides dans les communes où l'information est lacunaire. Remarque : Cette liste est évolutive en fonction des nouvelles informations disponibles</p>	<p>Réalisation du complément de l'inventaire pour les communes suivantes : Waterloo, Lasne, Genappe, Court-St-Etienne, Mont-Saint-Guibert, Walhain, Chaumont-Gistoux et Incourt.</p>	<p>CCBW</p>	<p><u>Les 8 communes du Contrat de rivière concernées</u> - DGARNE (DNF) - Les Amis du Parc de la Dyle - Entente nationale pour la protection de la nature – Environnement Dyle – Natagora BW</p>	<p>2007-2008</p>	<p>+/- 9.300€, sur budgets de fonctionnement 2007 et 2008 du Contrat de rivière</p>
<p>6 Sélectionner, dans chaque commune du bassin de la Dyle, une zone humide non protégée et démarcher ou sensibiliser les propriétaires concernés en vue de sa protection.</p>	<p>1 Avis de recherche dans « Amalgame » pour les zones humides non protégées. Initiation d'une démarche pour la protection d'un ou plusieurs de ces sites.</p> <p>3 Anciens bassins de décantation de la sucrerie de Genappe (vallée de la Dyle)</p>	<p>Chaumont-Gistoux</p>	<p>DGARNE (DNF) – Entente nationale pour la protection de la nature – Les Amis du Parc de la Dyle</p>	<p>2009</p>	<p>Sur budget ordinaire de la Commune</p>
		<p>Genappe</p>	<p>DGARNE (DNF) – Environnement Dyle - Entente nationale pour la protection de la nature – Natagora BW</p>	<p>?</p>	<p>?</p>

Programme d'action 2008 – 2010 du Contrat de rivière Dyle et affluents (version finale)

7 Etudier les différents moyens de protéger, et si possible améliorer, la qualité biologique des milieux naturels humides ou liés aux cours d'eau	5 Zone humide du Delhaize (vallée de la Mazerine)	La Hulpe	Rixensart - DGARNE (DNF) – Entente nationale pour la protection de la nature – Natagora BW – Groupe Contrat de rivière Argentine - Les Amis du Parc de la Dyle	2010	Aux frais du propriétaire
	7 Cressonnière et toute la vallée du Pinchart en amont du Buston	Ottignies-LLN	DGARNE (DNF) – Entente nationale pour la protection de la nature – PCDN d'Ottignies-LLN	?	?
	8 Zone humide du Lido (vallée de la Lasne)	Rixensart	DGARNE (DNF) – Entente nationale pour la protection de la nature – Les Amis du Parc de la Dyle – Natagora BW – PCDN de Rixensart	2010	Sur budget ordinaire de la Commune
	9 Site(s) à déterminer par la Commission Environnement, sur base de la communication de l'inventaire des zones humides réalisé par la Cellule de coordination sur notre territoire	Walhain	DGARNE (DNF) – Entente nationale pour la protection de la nature	2010	Sur budget ordinaire
	10 Zone humide de la Pierrère, en amont d'Héviliers (vallée de la Houssière)	Mont-St-Guibert	DGARNE (DNF) – Entente nationale pour la protection de la nature	2010	Sur budget ordinaire
	Concertation entre les communes, les propriétaires et occupants des terrains identifiés dans l'inventaire des zones humides (protégées et non protégées juridiquement) du bassin de la Dyle (comme suivi de l'action 15.5). Remarque : l'inventaire des zones humides est une liste qui évolue en fonction des nouvelles informations disponibles	<u>Les 13 communes du Contrat de rivière</u> (sauf Chastre)	CCBW – DGARNE (DNF) – Fédération wallonne de l'Agriculture – les associations du Contrat de rivière - Natagora BW – Groupe Contrat de rivière Argentine - Les Amis du Parc de la Dyle – Entente nationale pour la protection de la nature – Lasne Nature – PCDN de Lasne - Les Pêcheurs de La Roche/Tangissart – PCDN de Rixensart – Chastre Biodiversité – PCDN de Chastre	2009-2010	Sur budget ordinaire de la commune + subsides possibles via le PCDN

Objectif

16 Créer des zones tampons aux abords des cours d'eau

Action	Nature de l'engagement	Maître d'oeuvre principal	Partenaires	Délai	Estimation budgétaire
1 Organiser une journée d'information à l'attention des partenaires, sur le thème des rivières et de l'agriculture	Organisation de la journée d'information (action à mener en commun avec le Contrat de rivière Gette et affluents)	CCBW	DGARNE (Région wallonne) – DGARNE (DAFR + DDR) – Fédération wallonne de l'Agriculture - <u>les 13 communes du Contrat de rivière</u> – Fédération sportive des Pêcheurs francophones de Belgique – Fédération des Pêcheurs du Bassin de la Dyle	2010	2500€, sur budgets de fonctionnement des Contrats de rivière Dyle et Gette
2 Réaliser, à l'échelle du bassin de la Dyle, un inventaire ciblé des parcelles qui pourraient accueillir des mesures agri-environnementales appropriées et démarcher auprès des agriculteurs	1 Réalisation d'un inventaire pilote sur la masse d'eau DG04R (vallée du Pisselet) et démarchage vers les agriculteurs identifiés.	CCBW	DGARNE (DDR) – Chaumont-Gistoux – Grez-Doiceau – Fédération wallonne de l'agriculture – Province du Brabant wallon	2009 – 2010	Sur budget de fonctionnement du Contrat de rivière
	2 Évaluation du projet pilote sur la vallée du Pisselet et de l'opportunité de le reproduire sur d'autres masses	CCBW	DGARNE (DDR) – Fédération wallonne de l'agriculture - Province du Brabant	2010	Sur budget de fonctionnement du Contrat de

Programme d'action 2008 – 2010 du Contrat de rivière Dyle et affluents (version finale)

2 Réaliser, à l'échelle du bassin de la Dyle, un inventaire ciblé des parcelles qui pourraient accueillir des mesures agri-environnementales	1 Réalisation d'un inventaire pilote sur la masse d'eau DG04R (vallée du Pisselet) et démarchage vers les agriculteurs identifiés.	CCBW	DGARNE (DDR) – Chaumont-Gistoux – Grez-Doiceau – Fédération wallonne de l'agriculture – Province du Brabant wallon	2009 – 2010	Sur budget de fonctionnement du Contrat de rivière
	2 Évaluation du projet pilote sur la vallée du Pisselet et de l'opportunité de le reproduire sur d'autres masses d'eau du bassin.	CCBW	DGARNE (DDR) – Fédération wallonne de l'agriculture - Province du Brabant wallon – DGARNE (Cellule CR) - <u>les 13 communes du Contrat de rivière</u> (sauf Waterloo, non concernée)	2010	Sur budget de fonctionnement du Contrat de rivière
3 Rappeler aux partenaires les législations en vigueur le long des cours d'eau, destinées à réduire l'impact des activités humaines sur l'écosystème rivière.	Réalisation d'un document de synthèse (action à mener en commun avec le Contrat de rivière Gette et affluents)	CCBW	DGARNE (DCENN+DPC) – Province du Brabant wallon - <u>les 13 communes du Contrat de rivière</u>	2009	Sur budgets de fonctionnement des Contrats de rivière Dyle et Gette
4 Identifier les besoins en matière de protection des ripisylves existantes et en matière de ripisylves à reconstituer.	Réalisation d'un inventaire des ripisylves à protéger ou à restaurer	CCBW	DGARNE (DCENN+SP+DNF) – FUSAGx - Province du Brabant wallon	2010	Subside à introduire à la DGARNE
5 Mener des actions de replantations ciblées d'arbres le long des cours d'eau.	Réaliser des plantations (en prenant en compte les besoins de leur entretien)	DGARNE (DCENN) – Province du Brabant wallon	<u>les 13 communes du Contrat de rivière</u> (sauf Chastre et Waterloo) – DGARNE (DNF)	2010	Sur budget ordinaire (DGARNE) A déterminer en fonction des besoins (Province BW)
6 Sensibiliser les particuliers à l'usage raisonné des pesticides, à leurs alternatives et à l'aménagement naturel de leurs jardins le long des cours d'eau	1 Réalisation d'un toute-boîte (action à mener en commun avec le Contrat de rivière Gette et affluents)	CCBW	DGARNE (Cellule CR) – SPGE – SWDE – Vivaqua – IECBW – Entente Nationale pour la Protection de la Nature	2010	Sur budgets de fonctionnement des Contrats de rivière Dyle et Gette
	2 Diffusion de l'information existante au grand public (brochures, dépliants, articles...)	CCBW	<u>Les partenaires publics et privés concernés</u> Groupe Contrat de rivière Argentine – Entente Nationale pour la Protection de la Nature – Natagora BW	2008-2010	Sur budget de fonctionnement du Contrat de rivière
7 Réaliser une fiche consacrée à l'utilisation raisonnée des pesticides agricoles pour le classeur « Les rivières et l'agriculture »	Réalisation et diffusion de la fiche (action à mener en commun avec le Contrat de rivière Gette et affluents)	CCBW	DGARNE (DDR) – Province du Brabant wallon (CPAR) - Fédération wallonne de l'agriculture – Commission provinciale agricole du Brabant wallon – PhytEauWal – Comité régional Phyto	2008	2000 €, sur budgets de fonctionnement des Contrats de rivière Dyle et Gette
8 Etudier les possibilités d'étendre les recommandations du CERVA (cfr projet Nil à Walhain) à l'échelle du bassin de la Dyle	À déterminer par le Comité de rivière suite aux conclusions du CERVA	CCBW	DGARNE (Cellule CR + DPC) – Province du Brabant wallon (CPAR) - Fédération wallonne de l'Agriculture - <u>les 13 communes du Contrat de rivière</u> (sauf Waterloo, non concernée) - PhytEauWal	2010	Sur budget de fonctionnement du Contrat de rivière

Programme d'action 2008 – 2010 du Contrat de rivière Dyle et affluents (version finale)

Objectif

17 l'intégration des cours d'eau dans les traversées d'agglomérations

Action	Nature de l'engagement	Maître d'oeuvre principal	Partenaires	Délai	Estimation budgétaire
1 Dévoûter (remise à ciel ouvert) les cours d'eau en agglomérations	1 Remise à ciel ouvert de 1/3 de la Dyle dans le cadre de la réhabilitation du site Henricot n°2 à Court-St-Etienne (cadre : Site à Réaménager)	Court-St-Etienne	DGATLPE (Direction du BW) – DGARNE (DCENN) – Bureau ABR	2009	Pour la découverte + 2 ponts : 340.775€ HTVA (part communale) + 755.453€ HTVA de subsides (DGARNE + DGATLPE)
	2 Mise à ciel ouvert de la Lasne sur le site des anciennes papeteries de Genval (cadre : Plan Communal d'Aménagement Dérogatoire).	SUPALI sa	Rixensart - Province du Brabant wallon - DGATLPE (Direction du BW) – Natagora BW – Bureau Ellyps Wallonie sa	2010 pour l'introduction du dossier à la Région wallonne	Aux frais du propriétaire
	3 Dévoûtement de l'Orne sur le site de l'ancienne brasserie de Mont-Saint-Guibert (cadre : Plan Communal d'Aménagement Dérogatoire).	Propriétaire du site	Mont-St-Guibert - DGATLPE (Direction du BW) - DGARNE (DCENN)	2010	Aux frais du propriétaire
2 Réaliser des chantiers d'embellissement et d'amélioration de la biodiversité des cours d'eau en agglomérations	2 Participation à l'entretien des berges de la Thyle et de la Dyle sur les tronçons remis à ciel ouvert (Sites Henricot1 et 2 à Court-St-Etienne) (voir 17.1. 1)	Court-St-Etienne	DGARNE (DCENN) – CCBW – Les Pêcheurs de La Roche/Tangissart	2008 - 2010	Sur budget ordinaire
3 Aménager des espaces publics en lien direct avec le cours d'eau	1 Aménagement des environs de la Dyle dans le périmètre du schéma directeur du centre de Genappe	Genappe	Province du Brabant wallon – IBW (Service Economique) – Environnement Dyle – DGATLPE (Direction du BW) – les associations locales de Genappe	2010	Sur budget extraordinaire
	2 Valorisation des abords de la Dyle dans le cadre du projet Henricot n°2 à Court-St-Etienne (voir 17.1.1) : verdurisation des berges et replantations	Court-St-Etienne	DGATLPE (Direction du BW) – DGARNE (DCENN) – Bureau ABR	2009	Inclus dans budget 17.1.1
	3 Aménagement des abords de la Dyle aux anciennes tanneries à Mousty	Ottignies-LLN	DGATLPE (Direction du BW) – DGARNE (DCENN)	?	?
	4 Aménagement d'espaces publics le long de la Lasne sur le site des anciennes papeteries de Genval (voir 17.1.2)	Rixensart	Province du Brabant wallon - DGATLPE (Direction du BW) – Natagora BW – Bureau Ellyps Wallonie sa	?	Aux frais du propriétaire
	5 Étude de partenariat financier en vue de l'aménagement d'un Observatoire de l'Argentine à La Hulpe et élargissement de ses objectifs.	La Hulpe	Groupe Contrat de rivière Argentine – Natagora BW - Province du Brabant wallon – privés (charge d'urbanisme)	2010	Commune : 125.000€ Autres : (à trouver) 150.000€
	7 Mise en valeur de la zone entre l'Étang des papeteries (Grand Étang) et les anciennes papeteries.	La Hulpe	Groupe Contrat de rivière Argentine - SWIFT	2010	Budget à déterminer
	8 Renforcement du maillage écologique dans les vallées du Ry du Pré Delcourt et du Train (entre les étangs du Ronveau et l'étang d'Inchebroux) (cfr 18.9.4)	Chaumont-Gistoux	DGARNE (DNF) – CCBW – Groupe Sentiers de Chaumont-Gistoux – Province du Brabant wallon	2009	Sur budget DGARNE (DNF) + 10.000€ pour parking et plantations (via subsides) + sur budget communal ordinaire pour l'entretien de l'étang

Programme d'action 2008 – 2010 du Contrat de rivière Dyle et affluents (version finale)

4 Développer des circuits de promenades le long des cours d'eau	9 Plantations dans deux zones de loisir le long du Nil à Saint-Paul : devant le hall "Le Nil" et devant la rue Saint-Paul.	Walhain	Commission de l'Environnement de Walhain	2009	d'Inchebroux Sur budget ordinaire
	10 Aménagement des abords de l'Orne sur le site de l'ancienne brasserie de Mont-St-Guibert (voir 17.1.3)	Mont-Saint-Guibert	DGATLPE (Direction du BW) – Bureau CREAT	2010	Aux frais du propriétaire + subsides extraordinaires
	11 Mise en valeur de la Lasne et du Smohain dans les espaces publics à Plancenot, Maransart, Couture... (via panneaux didactiques)	Lasne	PCDN de Lasne - Lasne Nature	2010	Environ 2000€ (subsides éventuels à chercher)
	1 Aménagement d'un Pré-RaVEL dans la vallée de la Dyle reliant Genappe à Court-St-Etienne	Genappe - Court-St-Etienne	DGATLPE (Services centraux) - Environnement Dyle - CCBW	2008	Genappe : 255.000€ Court-St-Étienne : 125.000 €
	2 Aménagement d'un sentier pour promeneurs et vélos le long de la Dyle dans la cadre du projet "Dyle verte"	Ottignies-LLN	DGARNE (DCENN)	2010	?
	3 Remise en état du sentier entre le Pré-RAVeL et Mousty dans la vallée de la Dyle (sentier de la Filature)	Court-St-Etienne	?	?	± 50.000 € (à subsidier)
	4 Sentier de la Dyle: développements de la promenade existante vers le Nord	Grez-Doiceau	PCDN de Grez-Doiceau	2008-2009	Sur subside du PCDN
	5 Entretien des circuits existants	Lasne - Beauvechain	Lasne Nature – PCDN de Lasne	2008 -2010	Sur budget ordinaire
	7 Réhabilitation d'un réseau communal de sentiers et en prévoir le long des cours d'eau.	Chastre	Chastre Biodiversité – PCDN de Chastre	2009-2010	7.500 € pour la cartographie du réseau communal
	8 Ouverture au public de la promenade n°1 de la Lasne à Genva	Rixensart	Natagora BW	2008	2.000 €
	9 Développement du sentier le long de l'Orne entre les anciennes brasseries et papeteries.	Mont-Saint-Guibert	Les propriétaires concernés – Bureau CREAT	2010	Sur budget communal extraordinaire
	10 Aménagement d'une promenade le long de l'Argentine entre la rue du Bois et la rue du Cerf.	La Hulpe	SWIFT – Groupe Contrat de rivière Argentine	2010	Aux frais du propriétaire
	11 Projet d'aménagement d'un sentier touristique le long du Nil près du centre de la Belgique à Nil St Vincent St Martin..	Walhain	IBW- Groupe Sentiers de Walhain-groupe UCP (aînés) - DGGLASS	2010	Sur subside, dans le cadre de la prolongation du projet Pic Verts 2008
	13 Mise en valeur de la promenade existante entre les étangs du Ronveau et l'étang d'Inchebroux (panneaux didactiques, aménagement de la source Collebrine, ...) (cfr 17.3.8)	Chaumont-Gistoux	DGARNE (DNF) – CCBW – Groupe Sentiers de Chaumont-Gistoux – Province du Brabant wallon	2010	Sur subsides à introduire
14 Mise en valeur du sentier réouvert au Bois des Pauvres à Nil-Pierreux (vallée du Nil) : panneau didactique + banc	Walhain	Commission de l'Environnement de Walhain	2010	500 €	

Programme d'action 2008 – 2010 du Contrat de rivière Dyle et affluents (version finale)

5 Informer le personnel communal à l'occasion de tout chantier lié aux eaux de surface et nécessitant un suivi communal en matière d'entretien.	Organisation de l'information du personnel communal	<u>les 13 communes du Contrat de rivière</u> (sauf Waterloo)	DGARNE (DCENN) – Province du Brabant wallon - CCBW	2008-2010	Sur budget ordinaire
--	---	--	--	-----------	----------------------

Objectif

18 Sensibiliser et associer la population aux efforts entrepris dans le cadre du contrat de rivière

<i>Action</i>	<i>Nature de l'engagement</i>	<i>Maître d'oeuvre principal</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Délai</i>	<i>Estimation budgétaire</i>
1 Réaliser des outils d'information et de sensibilisation grand-public aux problématiques liées au Contrat de rivière	1 Finalisation d'un site internet complet pour le Contrat de rivière au sein du portail CCBW.	CCBW	-	2009	Sur budget de fonctionnement du Contrat de rivière
	2 Diffuser les outils de sensibilisation du Contrat de rivière	<u>Tous les partenaires du Contrat de rivière</u>	CCBW	2008 - 2010	Sur budget ordinaire
	3 L'IBW réalisera les outils ou organisera des séances d'information sur des thématiques dans le domaine de ses compétences	IBW	<u>Les 13 communes du Contrat de rivière</u>	2008 - 2010	Sur budget ordinaire et/ou d'exploitation + SPGE
2 Réaliser et diffuser un toute-boîte semestriel d'information et de sensibilisation destiné aux habitants du bassin de la Dyle	1 Réalisation et coordination de la diffusion de « Bulles en Dyle » (deux fois par an).	CCBW	<u>Tous les partenaires du Contrat de rivière</u>	2008 - 2010	9.500€ par numéro sur budget de fonctionnement du Contrat de rivière
	2 Encarter une fois par an le toute-boîte « Bulles en Dyle » dans le bulletin communal.	Grez-Doiceau – Lasne – Chastre – Court-St-Etienne	CCBW	2008 – 2010	Inclus dans les coûts de publication du bulletin communal
3 Diffuser l'information sur les acquis et réalisations du Contrat de rivière .	1 Diffuser régulièrement l'information dans les bulletins communaux ou sur les sites internet des institutions.	<u>les 13 communes du Contrat de rivière</u>	CCBW - Province du Brabant wallon	2008 - 2010	Inclus dans les coûts de publication du bulletin communal ou sur budget communal ordinaire
	2 Diffuser à l'occasion l'information dans le Bulletin du Centre culturel de la vallée de la Nethen	Beauvechain	CCBW - Centre culturel de la vallée de la Nethen	2008 - 2010	Sur budget ordinaire
	3 Diffuser l'information dans les bulletins et sites internet associatifs.	Les associations partenaires du Contrat de rivière – Groupe Contrat de rivière Argentine- Natagora BW- Action Environnement Beauvechain	CCBW	2008 - 2010	Sur budget ordinaire
	4 Publier des articles du Contrat de rivière dans le magazine mensuel « Espace-Vie »	CCBW	Maison de l'urbanisme du Brabant wallon	2008-2010	3.000€/an sur budget de fonctionnement du Contrat de rivière
	5 Finaliser le catalogue des réalisations du Contrat de rivière depuis 1998.	CCBW	<u>Tous les partenaires du Contrat de rivière</u>	2008	5.500 € sur budget de fonctionnement du Contrat de rivière

Programme d'action 2008 – 2010 du Contrat de rivière Dyle et affluents (version finale)

4 Coordination et participation annuelle aux Journées wallonnes de l'eau	Organisation des Journées wallonnes de l'eau au niveau du sous-bassin hydrographique Dyle-Gette.	<u>les 13 communes du Contrat de rivière</u> sauf Waterloo – CCBW – IBW – SWDE – Vivaqua - IECBW	Les associations du Contrat de rivière – la Commune de Waterloo - DGARNE (DCENN + Cellule CR + DNF) - Province du Brabant wallon - Groupe Contrat de rivière Argentine- Natagora BW- PCDN de Lasne- Lasne Nature	2008 - 2010	4000 € par an sur subside extraordinaire de la Région wallonne + sur budget de fonctionnement du Contrat de rivière et + sur budget ordinaire de l'IBW
5 Assurer l'itinérance de l'exposition du Contrat de rivière.	1 Développer l'exposition du Contrat de rivière	CCBW	-	2008-2009	3.000 € sur budget de fonctionnement du Contrat de rivière
	2 Accueil de l'exposition du Contrat de rivière lors d'une manifestation grand public.	Province du Brabant wallon - <u>les 13 communes du Contrat de rivière</u> sauf Waterloo – IBW – SWDE – Vivaqua – IECBW - Les associations du Contrat de rivière – Action Environnement Beauvechain	CCBW	2008 - 2010	Sur budget ordinaire
6 Associer les citoyens aux décisions communales liées à l'eau et au Contrat de rivière.	1 Intégration des problématiques du Contrat de rivière au sein des réunions du PCDN.	Chastre – Grez-Doiceau – Lasne – Ottignies-LLN - Rixensart	CCBW – Lasne Nature- Action Environnement Beauvechain- PCDN de Lasne – PCDN de Chastre – Chastre Biodiversité – PCDN de Rixensart	2008 - 2010	Sur budget ordinaire
	2 Intégration des problématiques du Contrat de rivière au sein des réunions de la CCATM ou CLDR * (à réaliser dans le cadre du Programme d'actions 2008-2010 du CR Gette, via l'action 23.3).	Genappe – Incourt* - Waterloo	CCBW – Environnement Dyle	2008 - 2010	Sur budget ordinaire
	3 Poursuivre l'intégration des problématiques du Contrat de rivière au sein des réunions du PCEDD (cfr Cahier 2 : « Eau et Contrat de rivière »), via le groupe de contact et de concertation avec les agriculteurs et via la CCATM.	Chaumont-Gistoux	CCBW	2008 - 2010	Sur budget ordinaire
	4 Intégration des problématiques du Contrat de rivière au sein des réunions du groupe Contrat de rivière Argentine	La Hulpe	CCBW – Groupe Contrat de rivière Argentine	2008 - 2010	Budget à déterminer
	5 Via intégration d'un groupe local Contrat de rivière à créer.	Genappe	CCBW – Commissions sentiers et érosion de Genappe	2008 - 2010	Pas d'impact budgétaire
	6 Information, consultation et participation de la population via le PCDN, la CLDR et la CCATM	Beauvechain	CCBW	2008 - 2010	Sur budget ordinaire
	7 Intégration des problématiques du Contrat de rivière au sein des réunions de la Commission consultative Environnement et de la CCATM	Walhain	CCBW	2008 - 2010	Sur budget ordinaire
	8 Consultation citoyenne au travers de l'asbl "Le Patrimoine Stéphanois"	Court-St-Étienne	Patrimoine Stéphanois - CCBW	2008 – 2010	Sur budget ordinaire

Programme d'action 2008 – 2010 du Contrat de rivière Dyle et affluents (version finale)

<p>7 Organiser des événements grands publics de sensibilisation autour du thème de l'eau.</p>	<p>Participation du Contrat de rivière au « Temps des nénuphars » sur le site des anciennes usines Henricot à Court-St-Etienne</p>	<p>CCBW</p>	<p>DGARNE (DCENN) – Maison de l'urbanisme du Brabant wallon – Court-St-Etienne – Patrimoine Stéphanois - Cercle d'histoire et d'archéologie de Court-St-Etienne (CHAF) -</p>	<p>Du 29 mai au 01 juin 2008</p>	<p>Subside extraordinaire du CCBW et 2.000 € sur budget de fonctionnement du Contrat de rivière</p>
<p>8 Participation du Contrat de rivière à la deuxième enquête publique sur la gestion de l'eau.</p>	<p>Diffusion et participation au niveau local</p>	<p>CCBW</p>	<p>DGARNE (Cellule CR) – Province du Brabant wallon - <u>les 13 communes du Contrat de rivière</u></p>	<p>2008</p>	<p>Sur budget de fonctionnement du Contrat de rivière</p>
<p>9 Aide – soutien du Contrat de rivière aux projets locaux qui privilégient la qualité de l'eau, la biodiversité et la sensibilisation de la population (d'initiative communale ou proposés par des associations)</p>	<p>1. Coordination des appels aux projets locaux et aide financière et logistique à la réalisation des projets (action à mener en commun avec le Contrat de rivière Gette et affluents)</p>	<p>CCBW</p>	<p>DGARNE (DCENN + DNF) – Province du Brabant wallon – <u>les 13 communes du Contrat de rivière</u> – les associations du Contrat de rivière – Groupe Contrat de rivière Argentine – Natagora BW- Lasne Nature</p>	<p>2008 - 2010</p>	<p>+/- 5000€/an sur budget de fonctionnement du Contrat de rivière</p>
	<p>2. Mise à disposition d'un appareil optique et d'un kit d'analyse pour les écoles et les associations du bassin Dyle-Gette (action à mener en commun avec le Contrat de rivière Gette et affluents)</p>	<p>CCBW</p>	<p><u>les 21 communes et les associations des Contrats de rivière Dyle et Gette</u></p>	<p>2008 - 2010</p>	<p>Sur budgets de fonctionnement des Contrats de rivière Dyle et Gette</p>
	<p>3. Entretien des sites d'accès aux lieux de pêche le long des cours d'eau (Lasne, Train, Orne et Dyle)</p>	<p>Fédération des pêcheurs du bassin de la Dyle</p>	<p>DGARNE (DCENN)) – Province du Brabant wallon – Lasne – Rixensart – Chaumont-Gistoux – Grez-Doiceau – Chastre – Mont-St-Guibert – Court-St-Etienne – Genappe – Ottignies-LLN -</p>	<p>2008 - 2010</p>	<p>600 € pour l'achat d'une débroussailluse, sur budget de fonctionnement du Contrat de rivière</p>
	<p>4. Entretien des étangs d'Inchebroux et du Ronveau et abords (vallées du Train et du Ry du Pré Delcourt) (cfr 17.3.8)</p>	<p>Chaumont-Gistoux</p>	<p>DGARNE (DNF) – CCBW – Groupe Sentiers de Chaumont-Gistoux – Province du Brabant wallon</p>	<p>2008 - 2010</p>	<p>2.250€ (pour l'achat d'une barque à fond plat + remorque) : 1050€ sur budget de fonctionnement du Contrat de rivière + 1.100€ sur budget communal</p>
	<p>5. Pose de panneaux d'information en bordure du Pré RAVeL à Court-St-Etienne (vallée de la Dyle)</p>	<p>Patrimoine Stéphanois</p>	<p>Court-St-Etienne – CCBW</p>	<p>2009</p>	<p>1.200 € (pour 6 panneaux) sur budget de fonctionnement du Contrat de rivière</p>
	<p>6. Travaux de déboisement partiel de la roselière de Gaillemarde à La Hulpe (vallée de l'Argentine)</p>	<p>Groupe Contrat de rivière Argentine</p>	<p>La Hulpe</p>	<p>2009</p>	<p>2.500€ : 1050€ sur budget de fonctionnement du Contrat de rivière + 1.450€ sur budget communal</p>
	<p>7. Projet de sensibilisation au Bois du Buston à Limelette, avec l'installation d'œuvres artistiques dans la nature (vallée du Pinchart)</p>	<p>Ottignies-LLN</p>	<p>Buston et Alentours – CCBW</p>	<p>2009</p>	<p>750 € (pour 5 installations) sur budget de fonctionnement du Contrat de rivière</p>

Programme d'action 2008 – 2010 du Contrat de rivière Dyle et affluents (version finale)

Objectif

19 Protéger les captages d'eau

Action	Nature de l'engagement	Maître d'oeuvre principal	Partenaires	Délai	Estimation budgétaire
1 Réaliser les études et travaux de protection des captages	Réaliser les études de délimitations de zones de prévention. Après publication des arrêtés ministériels des zones de prévention, réalisation des travaux de protection :				
	1. - Publication des zones et réalisation des travaux : Puits 1 et 3 de Sauvagemont, puits 1 et 2 de la Ramée, puits 1 et 2 de Ohain, puits du Try-Coquiart et de Thil, puits de Gémioncourt et Piraumont, puits et captage de Houtain, puits 1 et 2 de Ste Gertrude, - Publication des zones : galerie du Manil, puits de Sart, galerie de l'Ornoy, puits de Limal	IECBW	Court-St-Etienne – Genappe – Lasne – Mont-St-Guibert – Ottignies-LLN - SPGE-s.a. Protectis	2010	196.993€ pour les études, 111.820€ pour les travaux 2008
	2. - Publication des zones : puits Pécrot P1, P2, P3, P4 et La Motte P2, P3 - Réalisation des études de zones : puits Rosières P2, puits Nodebais P1 à P10 et P11 à P23, galeries de Biez, galerie de Champtaine G1, puits Vieux-Sart P1, galerie Ocquièrre G1	Indivision VMW/SWDE - SWDE	Beauvechain - Chaumont-Gistoux - Grez-Doiceau – Rixensart - SPGE	2010	?
3. Les zones de prévention des captages de Plancenoit et de Vieux-Genappe ont été publiées : - achèvement des travaux pour le captage de Plancenoit - mise en conformité des réservoirs à mazout pour le captage de Vieux-Genappe	VIVAQUA	Genappe – Lasne - SPGE	2010	624.000€ HTVA pour l'ensemble des travaux de Plancenoit (SPGE) + 875.000€ pour les réservoirs à mazout à Vieux-Genappe (SPGE)	
2 Sensibiliser la population	Actions à définir en Comité rivière	CCBW	IECBW, SWDE, VIVAQUA, <u>les communes concernées du Contrat de rivière</u>	2010	Sur budget de fonctionnement du Contrat de rivière

Programme d'action 2008 – 2010 du Contrat de rivière Dyle et affluents (version finale)

Liste des abréviations utilisées dans le tableau :

CCATM : Commission communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité

CCBW : Centre Culturel du Brabant Wallon

CERVA : Centre d'Etude et de Recherches vétérinaires et agrochimiques

CLDR : Commission locale de Développement rural

CPAR : Centre Provincial de l'Agriculture et la Ruralité (Brabant wallon)

DGATLPE : Direction générale opérationnelle « Aménagement du territoire, Logement, Patrimoine et Energie » (DGO4) au sein du Service public de Wallonie (SPW)

DGPLASS : Direction générale opérationnelle « Pouvoirs locaux, Action sociale et Santé » (DGO5) au sein du Service public de Wallonie (SPW)

DGARNE : Direction générale opérationnelle « Agriculture, Ressources naturelles et Environnement » (DGO3) au sein du Service public de Wallonie (SPW)

Cellule CR : Cellule Contrats de rivière

DAFR : Direction de l'Aménagement Foncier Rural

DCENN : Direction des Cours d'Eau Non Navigables

DDR : Direction du Développement Rural

DESU : Direction des Eaux de Surface

DNF : Département de la Nature et des Forêts

DPC : Département de la Police et des Contrôles

DSD : Département du Sol et des Déchets

SP : Service de la Pêche

DGRB : Direction générale opérationnelle « Routes et Bâtiments » (DGO1) au sein du Service public de Wallonie (SPW)

DGRVH : Direction générale opérationnelle « Mobilité et Voies hydrauliques » (DGO2) au sein du Service public de Wallonie (SPW)

FUSAGx : Faculté Universitaire des Sciences Agronomiques de Gembloux

IBW : Intercommunale du Brabant Wallon

IECBW : Intercommunale des Eaux du Centre du Brabant Wallon

PCDN : Plan communal de Développement de la Nature

PCEDD : Plan communal d'Environnement pour un Développement durable

SPAQuE : Société publique d'aide à la qualité de l'environnement

SPGE : Société Publique de Gestion de l'Eau

SWDE : Société Wallonne Des Eaux

UCL : Université Catholique de Louvain

ULB : Université Libre de Bruxelles

VMW : Vlaamse Maatschappij voor Watervoorziening

La mention « Les 13 Communes du Contrat de rivière » concerne les communes suivantes : Beauvechain, Chastre, Chaumont-Gistoux, Court-St-Etienne, Genappe, Grez-Doiceau, La Hulpe, Lasne, Mont-St-Guibert, Ottignies-LLN, Rixensart, Walhain, Waterloo

Programme d'action 2008 – 2010 du Contrat de rivière Dyle et affluents (version finale)

Toutes les communes partenaires ont approuvé le Programme d'action 2008-2010 du CR Dyle, en séance du Conseil communal aux dates suivantes :

- Beauvechain : à l'OJ du 15 décembre 2008*
- Chastre : 26 novembre 2008
- Chaumont-Gistoux : 24 novembre 2008
- Court-St-Etienne : 4 décembre 2008
- Genappe : 2 décembre 2008
- Grez-Doiceau : 25 novembre 2008
- La Hulpe : 4 décembre 2008
- Lasne : 12 novembre 2008
- Mont-St-Guibert : 11 décembre 2008
- Ottignies-LLN : 4 novembre 2008
- Rixensart : 26 novembre 2008
- Walhain : 8 décembre 2008
- Waterloo : 24 novembre 2008

*En sa séance du 18 février 2008, le Collège communal de Beauvechain a marqué son accord de principe à la version coordonnée du Programme d'action 2008-2010 des Contrats de rivière Dyle et Gette.

La 14^{ème} commune du Contrat de rivière est Incourt : en sa séance du 12 juin 2008, le Conseil communal de Incourt a approuvé le Programme d'action 2008-2010 du Contrat de rivière Gette et affluents, dans lequel la Commune de Incourt souhaite s'engager résolument. Par conséquent, les actions 2.1.10, 5.1.16, 10.3.9 et 18.6.2 du Programme d'actions 2008-2010 du CR Dyle seront réalisées par la commune dans le cadre du Programme d'actions 2008-2010 du CR Gette. Le Collège communal de Incourt a approuvé en sa séance du 20 novembre 2008, le Programme d'action 2008-2010 du Contrat de rivière Dyle et affluents.

La 15^{ème} commune du Contrat de rivière est Wavre : en sa séance du 21 octobre 2008, le Conseil communal de Wavre a marqué son adhésion de principe au Contrat de rivière Dyle et affluents. Il a décidé d'élaborer avec l'aide de la Cellule Contrat de rivière du CCBW une liste d'engagements concrets de la Ville de Wavre à intégrer dans le Programme d'actions 2008-2010 du Contrat de rivière Dyle et affluents.

Le Contrat de rivière est signé par l'ensemble des acteurs publics et privés qui, dans le cadre de leur responsabilité, s'engagent à atteindre les objectifs fixés dans le contrat, et ce, dans les délais raisonnables (cfr. Circulaire Ministérielle du 20 mars 2001 Chapitre 2 §4).

De plus, s'engagent à apporter leur soutien global et moral au Contrat de rivière Dyle et affluents et à son programme d'actions 2008-2010, les membres suivants du Comité rivière Dyle :

Action et Défense de l'Environnement de la Vallée de la Senne et de ses Affluents (ADESA)

Action Environnement Beauvechain

Association des Entreprises de Wavre (ADEW)

Centre de documentation de La Motte

Chambre de Commerce et d'Industrie du Brabant wallon

Chastre-Biodiversité

Comité de Vigilance pour la Sauvegarde de Chaumont-Gistoux

Entente Nationale pour la Protection de la Nature

Environnement Dyle

Fédération Générale des Travailleurs de Belgique – Brabant wallon (FGTB)

Fédération des pêcheurs du bassin de la Dyle

Fédération sportive des Pêcheurs francophones de Belgique

Fédération Wallonne de l'Agriculture (FWA)

Groupe Contrat de rivière Argentine à La Hulpe

Lasne Nature

Le Groupe Sentiers de Chaumont-Gistoux

Les Amis du Parc de la Dyle

Les Pêcheurs de la Roche/Tangissart

Les Pêcheurs de l'Orne

Ligue des Familles – Brabant wallon

Mouvement Ouvrier Chrétien - Brabant wallon (MOC)

Natagora Brabant wallon

Union Wallonne des Entreprises



1

Contrat de rivière Dyle et affluents
Cérémonie de signature
Programme d'actions 2008-2010

Château-Ferme de Moriensaert le 12 décembre 2008

Pour la Région wallonne

Monsieur **Benoît LUTGEN**
Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité,
de l'Environnement et du Tourisme

Pour la Région wallonne

Monsieur **André ANTOINE**
Ministre du Logement, des Transports et
du Développement territorial

Pour la Région wallonne

Monsieur **Michel DAERDEN**
Ministre du Budget, des Finances et
de l'Équipement

Pour la Région wallonne

Monsieur **Paul DEWIL**
Président du Groupe transversal « Inondations »

Représentant Monsieur **Rudy DEMOTTE**
Ministre-Président

2



Pour le Service Public de Wallonie

Monsieur **Augustin SMOOS**

Représentant Monsieur **Claude DELBEUCK**
Directeur général de la Direction générale
opérationnelle 3 (Agriculture, Ressources naturelles
et Environnement)

Pour le Service Public de Wallonie

Monsieur **Christian RADELET**
Direction générale opérationnelle 4
(Aménagement du territoire, Logement,
Patrimoine et Énergie)

Pour le Service Public de Wallonie

Monsieur **Paul DEWIL**
Direction générale opérationnelle 2
(Mobilité et Voies hydrauliques)

Pour la Province du Brabant Wallon

Monsieur **Alain TRUSSART**
Député Provincial,
Président du Contrat de rivière

Pour le Centre Culturel du Brabant Wallon

Monsieur **David DA CAMARA GOMES**
Président

Programme d'action 2008 – 2010 du Contrat de rivière Dyle et affluents (version finale)

3



Pour l'Intercommunale du Brabant Wallon

Monsieur Bernard **DE TRAUX DE WARDIN**
Président du Collège exécutif

Pour l'Intercommunale des Eaux du Centre du
Brabant Wallon

Madame **Anne MASSON**
Présidente du Comité de gestion

Pour la Société Wallonne Des Eaux

Madame **Muriel CORNET**
Succursale Senne-Dyle-Gette

Pour Vivaqua

Monsieur **Michel BRUGHMANS**

Pour la Commune de Beauvechain

Madame **Brigitte WIAUX**
Echevine, en charge de l'Environnement

4



Pour la Commune de Chastre

Monsieur **Stéphane COLIN**
Echevin, en charge de l'Environnement

Pour la Commune de Chaumont-Gistoux

Monsieur **Luc DECORTE**
Bourgmestre

Pour la Commune de Court-Saint-Etienne

Monsieur **Michaël GOBLET D'AVIELLA**
Bourgmestre

Pour la Commune de Genappe

Monsieur **Gérard COURONNE**
Bourgmestre

Pour la Commune de Grez-Doiceau

Monsieur **Alain CLABOTS**
Bourgmestre



Pour la Commune de Incourt

Monsieur **José LETELLIER**
Echevin, en charge des Travaux

Pour la Commune de La Hulpe

Madame **Josiane FRANSEN**
Echevine, en charge de l'Environnement

Pour la Commune de Lasne

Madame **Laurence ROTHIER**
Echevine, en charge de l'Environnement

Pour la Commune de Mont-Saint-Guibert

Monsieur **Alain CHEVALIER**
Secrétaire communal

Pour la Commune de Ottignies-LLN

Monsieur **Jean-Luc ROLAND**
Bourgmestre



Pour la Commune de Rixensart

Madame **Martine BIEMANS**
Echevine, en charge de l'Environnement

Pour la Commune de Walhain

Monsieur **Jean-Marie GILLET**
Echevin, en charge de l'Environnement

Pour la Commune de Waterloo

Monsieur **Gérard HANCQ**
Echevin, en charge de l'Environnement

Pour la Commune de Wavre

Monsieur **Marc BASTIN**
Echevin, en charge de l'Environnement

Pour Action Environnement Beauvechain

Madame **Christine MOULAERT**
Présidente



7

Pour l'ADESA

Monsieur **Georges-Henri EVERAERTS**
Président

Pour les Amis du Parc de la Dyle

Monsieur **Jacques STENUIT**
Président

Pour l'Association des Entreprises de Wavre

Monsieur **Pierre COLLEAUX**

Pour le Brochet de la Dyle

Monsieur **Robert ROLLIN**
Secrétaire

Pour le Centre de Documentation de La Motte

Madame **Micheline GERIN**



8

Pour la Chambre de Commerce et d'Industrie
Du Brabant wallon

Monsieur **Marc CHAPELLE**
Directeur général

Pour Chastre-Biodiversité

Monsieur **Jean-Pierre GOFFART**
Président

Pour le Comité régional Phyto

Monsieur **Jean MAROT**
Coordinateur

Pour le Comité de Vigilance de Chaumont-Gistoux

Madame **Francine WALTENIER**

Pour le Groupe Contrat de rivière Argentine

Monsieur **Renaud DELFOSSE**
Président



Pour l'Entente Nationale pour la Protection
de la Nature

Monsieur **Jacques STENUIT**

Pour Environnement Dyle

Madame **Michèle FOURNY**
Présidente

Pour la Faculté Universitaire des Sciences
Agronomique de Gembloux

Madame **Aurore DEGRE**
Unité d'Hydrologie et Hydraulique agricole

Pour la Faculté Universitaire des Sciences
Agronomique de Gembloux

Monsieur **Emmanuel DELBART**
Unité Sol-Ecologie-Territoire

Pour la Fédération Générale des Travailleurs
de Belgique

Monsieur **Pierre LEVEQUE**
Secrétaire régional – Brabant wallon



Pour la Fédération des Pêcheurs du Bassin
de la Dyle

Monsieur **Noël-Hubert BALZAT**
Président

Pour la Fédération sportive des Pêcheurs
Francophones de Belgique

Monsieur **Noël-Hubert BALZAT**
Secrétaire général

Pour la Fédération wallonne de l'Agriculture

Monsieur **Bernard DECOCK**
PIERRE HOUBOTTE

Pour le Groupe Sentiers de Chaumont-Gistoux

Madame **Monique DEPRINCE**
Administratrice

Pour Lasne Nature

Monsieur **Willy CALLEEuw**
Président



Pour la Ligue des Familles

Madame **Josiane CONRARDY**

Pour le Mouvement Ouvrier Chrétien

Monsieur **Thierry TOUSSAINT**
Secrétaire fédéral adjoint

Pour Natagora

Monsieur **Julien TAYMANS**

Pour Nitrawal

Madame **Frédérique HUPIN**
Coordinatrice

Pour le Patrimoine Stéphanois

Monsieur **Gérard NOEL**
Président



Pour les Pêcheurs de La Roche-Tangissart

Monsieur **François MAUS**
Président

Pour les Pêcheurs de l'Orne

Monsieur **Jacques FALISE**
Président

Pour PhytEauWal

Monsieur **Carl DE VLEESCHOUWER**
Coordinateur

Pour la Truite Grézienne

Monsieur **Robert SACREAS**
Secrétaire

Pour l'Université Catholique de Louvain

Monsieur **Robert ISERENTANT**
Unité d'Ecologie et de Biogéographie




Pour l'Université Catholique de Louvain

Monsieur **Marnik VANCLOOSTER**
Unité de Génie rural



Pour l'Université Catholique de Louvain

Monsieur **Bas VAN WESEMAEL**
Unité de Géographie



Pour l'Université Libre de Bruxelles

Monsieur **Guy HOUVENAGHEL**



Pour l'Union Wallonne des Entreprises

Monsieur **André LEBRUN**

